

L'Année de la régulation 2001

Économie, Institutions, Pouvoirs

PRESSES DE SCIENCES-PO

Catalogue Electre-Bibliographie avec le concours des services de documentation de la FNSP

Année de la régulation (L'), 5, 2001-2002 / éd. Association recherche et régulation – Paris : Presses de Sciences Po. 2001.

ISBN 2-7246-0857-7

RAMEAU : régulation (théorie économique)
 économie du développement
 développement économique

DEWEY : 338.7 : Economie de la production. Politiques et programmes de développement économique

Public concerné : Niveau universitaire. Public motivé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droits (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

Couverture : Emmanuel Le Ngoc

© 2001 . PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE
DES SCIENCES POLITIQUES

Sommaire

DOSSIER . Économie politique du développement

L'APRÈS-CONSENSUS DE WASHINGTON : INSTITUTIONNALISTE ET SYSTÉMIQUE ?, par <i>Robert BOYER</i>	13
Introduction . L'époque appelle un retour sur un demi-siècle de théories et de stratégies du développement.	13
Un demi-siècle d'essais et d'erreurs	15
Les théories du développement sont devenues systémiques et institutionnalistes	36
Conclusion . Au cœur des recherches institutionnalistes, l'économie du développement	48

L'après-consensus de Washington : institutionnaliste et systémique ?

Robert BOYER¹

Résumé. Pourquoi les recherches sur le développement, marquées par l'opposition entre nécessité de l'intervention étatique et caractère autorégulateur du marché, ont-elles débouché, à la fin des années 1990, sur une synthèse prônant une approche systémique et la prise en compte des institutions et du politique ? Au plan des idées le succès même des théories de l'équilibre général a fait ressortir les nombreuses limites et failles du marché. Parallèlement, les problèmes de coordination, les externalités, les interactions sociales ont pu être incorporés au sein de formalisations s'appliquant tant aux pays développés qu'en voie de développement. En pratique, l'échec des stratégies fondées exclusivement soit sur l'État soit sur le marché, les difficultés de l'établissement du marché et de la démocratie dans l'Europe de l'Est, enfin la montée des doutes concernant la pertinence et l'universalité du consensus de Washington ont montré la nécessité d'une approche plus tempérée du développement. C'est une invitation à la recherche d'une grammaire permettant de conjuguer ordre constitutionnel, institutions, organisations, routines, règles et conventions.

INTRODUCTION . L'ÉPOQUE APPELLE UN RETOUR SUR UN DEMI-SIÈCLE DE THÉORIES ET DE STRATÉGIES DU DÉVELOPPEMENT

Lorsqu'à l'issue de la seconde guerre mondiale l'économie du développement émerge en tant que discipline, elle témoigne d'une double spécificité. Pour certains, elle se présente comme une exception à la théorie supposée valable pour les économies développées. Pour d'autres, elle devrait être le domaine d'application de la théorie en l'adaptant aux caractéristiques majeures des éco-

1.  CEPREMAP-ENS, 48 boulevard Jourdan 75 014 Paris –  robert.boyer@cepremap.cnrs.fr

nomies en voie de développement. Mais, dans l'un et l'autre cas, l'économie du développement ne revêt qu'une importance secondaire comme en témoigne la présentation humoristique qu'en fait Axel Leijonhufvud [1973] (cité par Pranab Bardhan [2000]) : « La caste des prêtres, les Math-Econ, appartient à une sphère supérieure à la fois aux Micro ou Macro, tandis que les Développs occupent clairement une position encore inférieure. Cela tient au fait qu'ils n'ont pas strictement respecté les tabous interdisant l'association avec les Polscis, Sociogs et autres tribus. Les autres Econs les regardent avec suspicion car ils mettent en danger la fibre morale de la tribu et ils soupçonnent même les Développs de renoncer à la modélisation. »

Un tel dédain n'est plus de mise depuis la fin des années 1990, car le développement se trouve au cœur de vives controverses et plus encore d'avancées conceptuelles marquantes au cœur de la théorie économique la plus générale. Qu'en juge ! La théorie de l'information imparfaite et des contrats « principal/agent » (Stiglitz [1987]) alimente la réflexion sur des caractéristiques essentielles d'une économie rurale (Bardhan [1989b]). Les externalités associées aux problèmes de coordination suscitent des formalisations traitant aussi bien de la croissance endogène (Lucas [1993]) que de la multiplicité des équilibres lorsque les préférences et les stratégies sont interdépendantes (Hoff et Stiglitz [2001]). Il est ainsi permis de traiter dans un cadre uniifié de problèmes caractéristiques des économies tant développées que traditionnelles.

Mais il faut reconnaître que les échecs rencontrés par nombre de stratégies de développement n'ont pas manqué de susciter une réflexion de la part des meilleurs théoriciens : comment expliquer que la plupart des théories, fondées sur un mécanisme simple et unique, aient rapidement montré leurs limites en matière d'explication du développement ? Pour reprendre les termes d'Irma Adelman ([2001b], p. 104-105) : « À l'image de la quête futile de la pierre philosophale par les chimistes, la recherche d'un facteur explicatif unique a guidé les recherches tant théoriques qu'empiriques en matière de développement tout au long du dernier demi-siècle. En tant que discipline, l'économie semble incapable de reconnaître qu'un tel facteur n'existe pas, qu'une politique de développement requiert une compréhension plus *complexe de systèmes* qui combinent des *institutions économiques, sociales, culturelles et politiques* dont les interactions *changent* elles-mêmes au cours du temps. Qu'en conséquence les interventions doivent être *multiformes*. Que ce qui est bon pour une phase du développement peut s'avérer défavorable ultérieurement. Que certaines *irréversibilités* créent des dépendances par rapport au chemin. Qu'en conclusion les prescriptions adressées à un pays donné à une époque précise doivent être ancrées dans la compréhension de sa situation, de la *trajectoire* qui conduit au présent, à travers *le temps historique long*. » On pourrait multiplier des citations équivalentes extraites des prises de position récentes des meilleurs des spécialistes du développement mais aussi des figures emblématiques de la profession (Meier [2001] ; Sen [1997] ; Emmerij [1997a] ; Stiglitz [1998] ; *Revue d'économie du développement* [2001]). Cette convergence pose une double question.

Comment et pourquoi les théories du développement ont-elles convergé, à la fin des années 1990, vers une *conception institutionnaliste et systémique*, aux antipodes d'une approche purement économique, traditionnellement centrée sur les technologies, la démographie et les marchés ? Il est éclairant de procéder à une lecture, même cursive, des étapes qui ont marqué l'économie du développement de la fin de la seconde guerre mondiale à l'époque contemporaine. Le concept de développement a une histoire. Il en est de même pour les facteurs réputés déterminants quant au blocage dans le sous-développement : ils ont beaucoup changé au cours du demi-siècle écoulé. Parallèlement, il est intéressant de revisiter les grandes stratégies adoptées par les gouvernements, marquées tantôt par une confiance dans le « tout État », tantôt par la tentation de laisser au marché le soin d'opérer l'allocation des ressources et même certains choix stratégiques. Dans le domaine de la théorie, les travaux les plus marquants concernant la possibilité et les conditions d'une économie de marché font finalement ressortir les nombreuses limites structurelles qui compromettent l'efficacité des allocations de marché (Ingrao et Israel [1990]) ou même tout simplement empêchent son fonctionnement (White [1981]), pour ne pas mentionner le problème de son institutionnalisation (Fligstein [1999]) : le marché est une construction sociale. Mais, de leur côté, les théoriciens des choix publics concluent que, symétriquement, l'État n'a pas nécessairement la possibilité d'agir conformément à ce qu'appellerait la correction des failles du marché car il est soumis au comportement opportuniste des hommes politiques et des fonctionnaires chargés de mettre en œuvre leurs décisions. Ainsi une réponse assurée à la question qui sert de fil directeur au présent article suppose que l'on montre la multiplicité des facteurs qui plaident aujourd'hui pour la non-répétition de l'alternance d'une foi en l'État comme agent du développement, puis de l'adhésion à la croyance qu'il suffit de suivre les signaux du marché ! Bref, l'équivalent des cycles de Kondratief qui semblent avoir marqué l'histoire des idées, des doctrines et des théories économiques en matière de développement n'est peut-être pas une fatalité. Se présente alors une seconde interrogation.

UN DEMI-SIÈCLE D'ESSAIS ET D'ERREURS

Le concept de développement a une histoire

À la naissance de l'économie politique se trouvaient déjà les problèmes dont traitent de nos jours les théories du développement. Ainsi les pères fondateurs s'interrogèrent et eurent maintes controverses sur le rôle respectif que devraient avoir l'État et le marché dans ce processus complexe. William Petty, François Quesnay et Adam Smith ont posé les grandes questions : le marché a-t-il besoin de l'État ? Ou, au contraire, l'essor du marché va-t-il déposséder l'État de ses attributs ? Pour favoriser le développement, faut-il plus ou moins d'État ? (Sen [1988], p. 10).

Tableau 1. L'historicité du contenu et des objectifs du développement

Facteurs explicatifs	Contenu/ objectifs	Croissance auto-entretenue	Élevation du niveau de vie	Modernisation technologique et institutionnelle	Développement humain (santé, éducation,...)	Réduction de la pauvreté	Donner droit et capacité	Le développement comme liberté	Soutenabilité écologique
Formation du capital		Theorie néoclassique de la croissance SOLOW (1956 ; 1957)							
Esprit d'entreprise			Theorie schumpétérienne HAGEN (1962)						
Le bon système de prix				Theorie de l'équilibre SCHULTZ (1964)					
Ouverture à l'économie					Modèle de l'économie ouverte KRUEGER (1979)				
Le capital humain						Theorie de la croissance endogène LUCAS (1988 ; 1993)			
Les institutions de base du capitalisme						Nouvel institutionalisme NORTH (1981;1990)			
La bonne gouvernance							Banque mondiale (1993-2001)		
Absence de corruption								Etat et corruption MAIRO (1995)	
La démocratie									Démocratie et croissance BARRO (1996)
La promotion des droits et de la liberté								Le développement comme liberté SEN (2000)	
Environnement									Modèle écologique MEADOWS (1972) ; CHAKRAVORTY (1997)

Mais, en fait, la théorie du développement proprement dite ne prend naissance en tant que champ disciplinaire distinct qu'après la seconde guerre mondiale. Depuis lors, le concept de développement n'a cessé de connaître une série de définitions et de réinterprétations. Il n'est pas sans intérêt pour une perspective du développement de parcourir rapidement les diverses définitions qui ont été données successivement du processus à l'œuvre dans les économies jadis qualifiées de périphériques (tableau 1).

- La première, et plus élémentaire, définition insiste sur le *caractère auto-entretenu du processus de croissance*, par opposition à de simples phases d'accélération de la conjoncture. De fait, ce critère saisit un aspect important du développement, entendu comme entrée dans une phase de croissance permanente par opposition à la stagnation tendancielle ou à la très faible progression de la production enregistrée avant le XVI^e siècle (Braudel [1979] ; Bairoch [1995]).

- Mais la croissance peut être simplement liée à l'évolution démographique et non pas à l'*élévation du niveau de vie* de sorte qu'une seconde définition insiste sur l'élévation quasi continue de la consommation par tête comme critère du développement, entendu alors en un sens strictement économique. C'est cette définition que retiennent, en général, les théories de la croissance, selon une tradition qui remonte aux modèles de type Harrod ou Domar, mais qui trouve sa forme canonique avec la formalisation emblématique de type néoclassique (Solow [1956] ; [1957]).

- Pourtant, ces deux acceptations ne suffisent pas à cerner une troisième composante essentielle, à savoir la *transformation des technologies, des organisations et des institutions* qui va de pair avec le processus de croissance économique proprement dit. La notion de développement introduit une idée de *transformation qualitative* et elle trouve une référence importante dans la théorie schumpétérienne du développement, dès lors que l'on convient de ne pas s'attacher simplement à la question de l'entrepreneur ou de l'esprit d'entreprise.

- L'extension de la notion peut se prolonger par la prise en compte d'un des résultats majeurs de la démographie historique, à savoir le *spectaculaire développement humain* intervenu au cours des deux derniers siècles, tant physique (croissance de la taille moyenne) que sanitaire (allongement de l'espérance de vie à la naissance) ou encore intellectuel (développement des connaissances collectives et individuelles à travers l'apprentissage de la lecture, de la capacité à compter et plus généralement à analyser et à abstraire). Il est important de noter que ces variables définissent les *objectifs* et le *contenu* du développement et pas seulement l'une de ses conditions comme le supposent les travaux récents sur la croissance endogène (Lucas [1988] ; [1993] ; Romer [1990]). Cette acceptation est à la base des indicateurs de développement humain élaborés par la Banque mondiale. Maintenant publiés régulièrement, ils font ressortir un classement qui n'est pas exactement celui des revenus par tête (World Bank [1998], par exemple), ce qui montre le caractère *multidimensionnel du développement*.

◦ Une divergence analogue peut apparaître lorsqu'on compare les performances nationales mesurées par le rythme de croissance ou la réduction de la pauvreté. Certes, le dynamisme économique fournit les ressources nécessaires pour atténuer les conflits de distribution (Collier et al. [2001]), mais rien ne garantit que les individus les plus mal lotis percevront leur part des dividendes de la croissance. Beaucoup dépend de la distribution de la propriété et des institutions qui gouvernent la formation des prix et des rémunérations (Adelman [2001a], p. 84). D'où une sixième définition du développement comme *réduction de la pauvreté* entendue comme privation des moyens d'une vie décente.

◦ C'est une invitation à une définition plus générale encore qui relie analyse du développement et théorie de la justice. À la suite de Rawls [1971], le développement peut se définir comme la reconnaissance à tous les individus des droits fondamentaux, en particulier celui d'opérer dans un cadre permettant à chacun le plein épanouissement de ses potentialités. Cette conception trouve son couronnement dans une définition qui, aux antipodes de la vision strictement économique, assimile le développement à la liberté dans l'ordre social, politique et économique (Sen [2000]).

◦ Enfin, la montée des problèmes environnementaux a conduit à insister sur la *soutenabilité écologique* d'un mode de développement, critère qui, dans le temps long, vient se surajouter à l'impératif d'acceptabilité sociale et de soutenabilité politique d'un régime économique. Cette dernière définition a une lointaine origine dans l'interprétation malthusienne du développement comme conflit entre la dynamique économique et l'épuisement des ressources naturelles. Mais elle prend une nouvelle forme, d'abord à l'occasion de l'enchérissement du pétrole et de la montée du prix des matières premières au début des années 1970 (Meadows et al. [1972]), puis dans les années 1990 du fait des craintes d'un réchauffement climatique (Godard et al. [2000]).

Ainsi, au cours du demi-siècle écoulé, le concept de développement s'est considérablement transformé au point d'englober une série d'objectifs concernant la qualité de la politique économique, l'investissement en matière de santé et d'éducation afin d'assurer la reproduction de la société dans son ensemble, mais aussi l'acceptation politique d'un ordre économique, sans oublier l'insertion de l'activité économique dans l'écosystème. De ponctuelle et limitée à la sphère économique, pour ne pas dire économiste, la définition s'est étendue à la plupart des ordres d'une société et à leurs inter-relations à travers une *approche systémique*, même si le terme n'est que rarement repris en tant que tel (Adelman [2001a]). Une tendance analogue s'observe à propos des schémas d'interprétation du développement et systématiquement du non-développement.

De la technologie au mode de gouvernement: une progression des facteurs explicatifs du développement

En effet, la lecture du tableau 1 fait apparaître un notable parallélisme entre l'évolution de la notion de développement et le changement des facteurs explicatifs invoqués par les théoriciens et les analystes.

- À l'origine, les économistes du développement suivent les enseignements des avancées de la théorie de la croissance. Qu'ils soient inspirés par Keynes ou par la réaffirmation d'un modèle de croissance équilibrée, ils mettent au premier plan le *taux d'investissement*, comme déterminant de moyen-long terme. De fait, les études économétriques en coupe internationale font ressortir que tel est l'un des facteurs les plus robustes expliquant la différenciation des rythmes de croissance à l'échelle d'une ou plusieurs décennies (Bradford De long, Summers [1991]).

- Mais la théorie de la croissance optimale montre qu'une telle relation n'est pas monotone, et l'expérience de l'économie soviétique confirme qu'il importe que les institutions sociales et économiques définissent des incitations favorables à l'utilisation productive des ressources allouées à l'investissement comme à l'innovation. La capacité sociale d'absorption des technologies et des innovations est aussi apparue comme une variable clé dans la différenciation des rythmes de croissance (Abramowitz [1986]). Concernant les pays en voie de développement, l'échec de plans ambitieux de développement a parfois été attribué au manque de talents en matière de *gestion économique*, pour ne pas mentionner celui de la pénurie d'*entrepreneurs*.

- C'est ouvrir la grande question des *institutions de base d'une économie* régie par la logique du marché. D'un côté, les économistes ont tendance à privilégier le mécanisme d'*allocation par les prix*, de sorte que le non-développement ne peut provenir que du blocage du marché (Schultz [1964]). D'un autre côté, le *nouvel institutionnalisme* conduit à dépasser la simple logique des droits de propriété (North [1981]) pour s'intéresser à l'armature constitutionnelle et juridique d'une société dans laquelle va s'insérer l'activité économique en réponse à autant d'incitations et de contraintes (North [1990]).

- Tant l'interprétation en termes de blocage de la logique du marché que l'explication qui met en avant l'importance du politique et du droit ont en commun de déboucher sur la prise en compte du *mode de gouvernement*, ou encore de « *gouvernance* » pour reprendre le terme anglo-saxon. Ce terme ne désigne pas simplement le gouvernement et la gestion de l'État, puisqu'il s'applique plus généralement à la distribution des pouvoirs dans tous les ordres, y compris économique (Théret [1992]). À grands traits l'interprétation est simple : le développement résulterait du bon gouvernement... quitte à ce que cela consiste à faire ressortir le bon système de prix pour ceux des biens dont la production et l'allocation peuvent être régies par l'organisation de marchés.

- Mais le bon gouvernement peut faire l'objet d'analyses différentes. Pour la Banque mondiale par exemple, il s'agit de la gestion efficace des biens publics

Tableau 2. *Les conceptions du rôle de l'État et l'extension des marchés : l'évolution des théories du développement*

Conception de l'État	Extension du marché	Absence ou inefficacité des interventions de l'État	Instituant le marché et les systèmes d'incitations	Correcteur des failles du marché	Responsable de la planification indicative et des décisions stratégiques
		Responsable des conditions permisives du marché	Responsable des conditions permisives du marché	Responsable de la planification indicative et des décisions stratégiques	Responsable de la planification indicative et des décisions stratégiques
Marchandises typiques au sens de K. Polanyi (1946)	Biens non durables	Théorie hayekienne F. HAYEK (1973)	Théorie néoclassique du développement T. SCHULTZ (1964, 1980)	Théories néo-institutionnalistes D. NORTH (1990) M. AOKI et al. (1998)	Théories marxistes du développement E. PREOBRAZHENSKI (1924)
Marchandises « fictives » au sens entendu	Biens durables	Nouvelle théorie classique et anticipations rationnelles R. LUCAS (1983)	Theorie de l'asymétrie d'information appliquée au développement J. STIGLITZ (1988)	Théories structurales du développement P. PRABISCH (1971)	Théorie du développement soutenable D. MEADOWS (1972)
Produits financiers dérivés	Droit à polluer			Théorie de la croissance endogène P. ROMER (1990)	Théorie keynésienne de la finance J. TOBIN (1978)

et des externalités (World Bank, [1997] ; [2001]). Pour d'autres analystes, c'est le problème de la *corruption* née des interventions publiques qui est central dans l'inhibition, voire le blocage du développement (Mauro [1995] ; Rose-Akerman [2000]). D'autres économistes font ressortir une complémentarité entre *démocratie et développement* une fois franchi un certain niveau de revenu par tête (Barro [1996]). Quant aux économistes qui s'inspirent des avancées de la philosophie politique, mais aussi ceux qui observent les caractéristiques essentielles du sous-développement, c'est au niveau des *droits individuels* que se situe la question du dépassement de la pauvreté et de la pénurie créées par l'inégal accès aux biens fondamentaux (Sen [2000]).

◦ Enfin, périodiquement, la persistance de famines dans certains pays, la constatation de la détérioration de l'environnement naturel compromettant l'activité économique de sociétés traditionnelles, ou encore la flambée du prix des matières premières viennent rappeler qu'à très long terme les *contraintes écologiques* finiront par déterminer le devenir de la planète, y compris de l'activité économique qui s'y déroule.

Il est clair que le même mot « développement » ne recouvre plus les mêmes définitions ni les mêmes facteurs explicatifs à un demi-siècle d'intervalle. C'est une invitation à vérifier s'il en est de même pour les vecteurs et les stratégies du développement.

Du côté des théories du développement: controverses historiques, convergences récentes

À l'origine, les économistes qui se sont intéressés au développement manifestaient le plus grand scepticisme quant à l'aptitude du marché à promouvoir une accumulation régulière du capital dans les économies développées, et plus encore leur rattrapage par les autres pays (Meier [1987]). Pour les marxistes (Preobrazhenski [1924]) comme ultérieurement les structuralistes (Prebisch [1971]), *l'extension du marché* doit être limitée et ne concerner ni les biens d'équipement, ni le crédit. C'est au contraire à la *planification* et/ou à l'*intervention publique* de promouvoir une croissance respectueuse de l'autonomie nationale et d'un minimum de justice sociale.

Mais les économistes néo-classiques se sont très vite rebellés contre cette vision et ont avancé l'idée que la pauvreté des paysans du Tiers Monde était loin d'être un obstacle au développement d'une rationalité d'*homo-oeconomicus* et donc d'une réponse aux signaux de prix que véhiculent les marchés (Schultz [1964 ; 1980]). La problématique initiale est donc renversée : les pays en voie de développement souffriraient d'une *insuffisance* et non pas d'un excès de marché. Entre ces deux extrêmes, les anciens (Domar [1957]) et nouveaux keynésiens (Stiglitz [1988]) insistent sur le fait que le marché produit des déséquilibres dans l'allocation du crédit et du travail, donc affecte l'investissement, mais qu'il livre des résultats satisfaisants pour la plupart des marchandises typiques pour lesquelles la qualité est bien définie, indépendamment des prix (tableau 2).

L'extension du marché ne devrait être ni trop grande ni trop réduite, en opposition avec les visions tant néo-classiques que structuralistes.

De même, les relations de l'État vis-à-vis du marché font l'objet d'un large spectre de conceptions. Pour les fondateurs de l'économie du développement, marxistes comme structuralistes, il revient à l'État de remplacer le marché, le plus souvent défaillant dans le pilotage de l'accumulation et responsable de la succession des crises qui sont défavorables à la quasi-totalité des membres de la société, entrepreneurs capitalistes, salariés, banquiers. Le recours à une planification, soit autoritaire, soit indicative, est alors impératif si les gouvernements entendent promouvoir un développement ordonné. Une intervention de la collectivité est tout autant nécessaire en matière de gestion du sol, des matières premières et plus généralement de l'environnement. Cette idée qui trouve son origine, en particulier chez Malthus, connaît un regain de jeunesse après le premier choc pétrolier. Les premiers modèles écologistes tendaient à montrer que de purs ajustements de marché seraient incapables de prévenir l'épuisement des ressources naturelles, donc l'arrêt de la croissance (Meadows et al. [1972]).

L'argument est encore plus fort concernant les menaces sur l'environnement et la détérioration de la couche d'ozone, comme l'ont montré, dans les années 1990, les conférences internationales de Rio et de Kyoto. Mais la difficulté tient à la conversion de cette préoccupation en des instruments d'intervention sur les décisions économiques qui ont un impact écologique : normes et règlements ou mécanismes de marché tels que celui des droits à polluer ? À nouveau se trouve posée la question des relations entre choix collectifs et marché, d'autant plus aiguë qu'aucun État mondial n'est à même de taxer les pollueurs ou d'établir des normes s'imposant à tous.

Pour sa part, l'observation du fonctionnement des régimes de type soviétique ou des économies à fortes interventions publiques a suggéré aux théoriciens libéraux que le *constructivisme* étatique était condamné à l'échec, car incapable de gérer la complexité des flux d'information, caractéristique des économies modernes, que seule une myriade de marchés décentralisés est à même de traiter (Hayek [1973]). Cette théorie a surtout été appliquée aux économies de vieille industrialisation, mais elle a des implications importantes pour les pays en voie de développement. Au mot d'ordre « planifier » s'oppose la recommandation « laisser jouer les prix de marché ». Un *État frugal et modeste* serait donc le meilleur des atouts en faveur du développement. Mais l'argument des libéraux ne vise pas que la planification autoritaire de type soviétique puisqu'elle tend à contester l'efficacité de la quasi-totalité des interventions publiques.

En effet, dès lors que les agents sont pleinement rationnels et projettent dans l'avenir les conséquences des décisions du gouvernement, ce dernier perd tout pouvoir de perturber un équilibre de marché, réputé indépendant de la volonté de quiconque. L'hypothèse d'anticipations rationnelles a ainsi renouvelé les arguments de l'école classique en faveur du « laissez faire », alors même que sont à l'œuvre des interdépendances temporelles qui, traditionnellement, devraient engager la responsabilité des planificateurs (Lucas [1983]). Le raisonne-

ment s'applique aux problèmes d'environnement : pourvu que tous les acteurs connaissent le modèle qui régit les interdépendances entre le système économique et les processus écologiques, le système de prix se chargera de révéler puis de résoudre les déséquilibres émergents. D'autant plus que l'élévation du niveau de vie accroît l'intérêt pour l'environnement (Bhagwati [1993]).

Les recherches menées depuis le milieu des années 1980 ont conduit à dépasser la dichotomie quelque peu manichéenne qui vient d'être présentée.

◦ D'une part, les théoriciens, même libéraux, et les organisations internationales, observant par exemple la transformation de l'économie soviétique (World Bank [1996]), ont reconnu que l'État avait une responsabilité majeure dans la construction des *institutions nécessaires à l'épanouissement du marché* et de l'esprit d'entreprise : l'existence d'une unité monétaire stable, un système de paiement efficace, une codification de la comptabilité, un droit commercial, un système juridique stable et le monopole par l'État de la coercition légitime, et un minimum d'infrastructures de transport et de communication assurant l'unité du territoire national, telles sont les conditions nécessaires à l'établissement du marché (Hollingsworth, Boyer [1997], p. 55-93). Les difficultés économiques considérables rencontrées en Russie et, à un moindre degré, dans les autres pays de l'Europe centrale ne sont que l'expression de la méconnaissance de ces conditions institutionnelles (Boyer [2001a]).

◦ D'autre part, les théories qui mettent en œuvre les conséquences de l'asymétrie de l'information concluent en général à la *sous-optimalité d'un équilibre de marché*, dès lors que, par exemple, le prix est à la fois le mécanisme d'allocation des ressources et le révélateur de la qualité. Interviennent alors des rationnements sur le marché du travail et du crédit, de sorte que des interventions publiques correctrices sont susceptibles d'améliorer la situation de tous les agents économiques (Stiglitz [1994]). L'argument s'applique tout à fait aux économies en voie de développement, caractérisées par des marchés financiers peu profonds et des contrats de travail atypiques (Stiglitz [1988] ; Bardhan [1989a]). La finance peut-elle être régie par des ajustements de marché pur et la spéculation permet-elle toujours de converger vers la valeur fondamentale des titres et des actifs financiers ? Les théories keynésiennes de la finance apportent des éléments convaincants en faveur d'une réponse négative (Tobin [1978] ; Shiller [2000]). Dans ce domaine, l'intervention de la Banque centrale, les réglementations prudentielles et l'existence d'un prêteur en dernier ressort sont autant de conditions de viabilité d'une économie financière développée. L'État a alors pour fonction de *corriger les failles du marché*.

Mais il est une autre partie de la littérature qui s'applique plus directement au développement : la théorie du *progrès technique endogène* souligne le rôle des externalités positives associées à l'innovation, au capital humain formé au sein du système éducatif ou de l'entreprise. Comme le rendement social dépasse alors le rendement privé, les potentialités d'optimisation de la croissance dépendent d'interventions publiques, subventionnant par exemple les dépenses de recherche et développement ou encore assurant la gratuité de l'éducation de base

(Romer [1990]). Le problème est spécialement important pour les pays en voie de développement dans la mesure où les connaissances et les technologies sont le plus souvent importées à travers l'achat de biens d'équipement ou de brevets. Dès lors, le cadre général de la croissance endogène doit être adapté au cas des pays en voie de développement puisque même les Tigres asiatiques aux beaux jours de leur croissance ne semblaient développer aucune croissance de la productivité globale des facteurs (Lau [1996]). En conséquence, la politique économique et technologique doit probablement se distinguer de celle des pays développés, dont ce ne peut être la simple copie (World Bank [1998]).

De fait, pour les théories modernes, l'État retrouve un rôle propre, que ne saurait remplir le marché. Non seulement il en corrige les lacunes, mais il institue nombre d'entre eux, grâce à la promulgation de règles extrêmement précises qui en assurent la viabilité, sur le modèle des marchés financiers contemporains. Plus encore, les *théories néo-institutionnalistes* mettent en exergue le rôle déterminant de l'ordre constitutionnel et juridique, en ce qu'il façonne le système des incitations, donc les formes d'organisation, le type d'innovation et par conséquent la dynamique économique elle-même (North [1990]). Dès lors il est difficile d'imaginer une seule forme d'économie de marché qui graviterait autour d'un équilibre walrasien car *a priori* une grande variété est possible. Pourvu que les institutions économiques soient en congruence, le principe d'efficacité est loin de régir leur évolution. Enfin, ces architectures institutionnelles rencontrent d'autant plus de succès qu'elles favorisent les ajustements de marché pour les marchandises typiques, mais le crédit et le contrat de travail échappent pour une large mesure à ces ajustements, ce qui crée une autre source de diversité de modes de développement (Aoki, Okuno-Fujiwara [1998] ; Aoki [2001]).

Ainsi, les recherches contemporaines font ressortir de *notables convergences*, qui tranchent par rapport aux débats, quelque peu manichéens, qui ont présidé à l'émergence de l'économie du développement.

- La plupart des théoriciens s'accordent pour conclure que le marché est efficace dans l'allocation et la production des *biens typiques*, mais que le travail et le crédit ne peuvent être gouvernés intégralement par la logique du marché, de sorte que des interventions publiques ou réglementations collectives s'avèrent nécessaires à leur gestion. C'est plus encore le cas pour les *marchés financiers* (Shiller [2000] ; Orléan [2000]) et tous les processus qui mettent en œuvre de fortes *indivisibilités ou complémentarités*. Cette configuration est fréquente pour les économies rurales traditionnelles (Bardhan [1989b]) mais aussi les économies en voie d'industrialisation (Hoff et Stiglitz [2001]). La nécessité d'une forme de coordination échappant au marché s'impose aussi dans les choix en matière d'infrastructures publiques, d'environnement et de politiques d'éducation et de recherche.

- La théorie du *progrès technique endogène* retrouve quelques grandes intuitions des *théories structuralistes* du développement (Rosenstein-Rodan [1943]) en montrant par exemple qu'en l'absence de coordination organisée par l'État ou des instances collectives, un pays initialement peu favorisé peut être durablement

bloqué dans une trappe à pauvreté (Hoff, Stiglitz [2001] ; Murphy et al. [2000]). *A contrario*, une synchronisation de l'investissement ou de l'innovation peut surmonter cet obstacle et aboutir à une croissance plus forte, bénéficiant à l'ensemble de la société. Ainsi l'État peut être à l'origine d'une *création de richesses supplémentaires*, il n'est plus seulement prédateur dans un jeu à somme nulle.

En matière de théories, la période contemporaine enregistre ainsi un reflux des conceptions extrêmes qui se sont longtemps affrontées dans l'économie du développement. Ni planification autoritaire, ni généralisation tous azimuts des marchés, puisque l'enjeu n'est autre qu'un *équilibre bien tempéré entre interventions publiques et ajustements décentralisés*. La succession des rapports annuels de la Banque mondiale illustre cette prise de conscience (World Bank [1993] ; [1996] ; [1997] ; [1998] ; [2001]) et semble amorcer une inflexion, voire une *bifurcation* dans les conceptions du développement au sein même des organisations internationales.

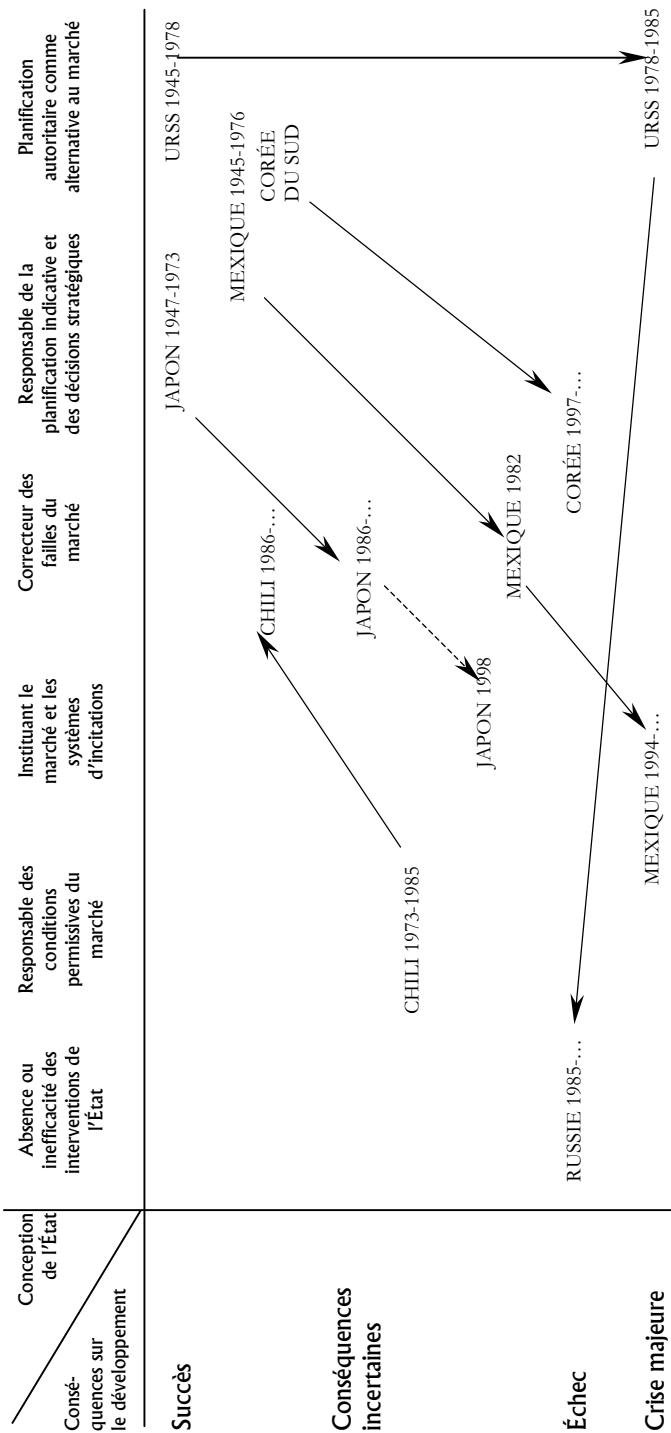
Néanmoins, cette position peut se décliner selon deux conceptions du rôle de l'État, qui ne sont pas équivalentes. Pour les théoriciens néo-keynésiens, les pouvoirs publics ont pour fonction de corriger les imperfections du marché (Stiglitz [1988]). Pour certains nouveaux institutionnalistes, l'ordre politique a un rôle fondateur en matière d'incitations économiques. En conséquence, la performance d'ensemble d'une économie est relative à ce même système d'incitations et il n'est pas de critère absolu d'efficacité qui gouvernerait l'évolution et la sélection des systèmes économiques (North [1990]).

Ainsi, à travers le monde, la plupart des gouvernements ont fait leur la position qu'exprimait, en 1998 pour l'économie américaine, le Council of Economic Advisers : « Le rôle du gouvernement [...] n'est pas de stimuler l'activité économique à travers les dépenses publiques mais, de façon plus subtile, de fournir aux individus et aux entreprises les outils dont ils ont besoin pour prospérer grâce à leurs propres efforts. [...] User du gouvernement pour compléter et non pas remplacer le marché et le secteur privé, tel est le principe directeur fondamental de la stratégie économique de cette administration. »

« Le tout État », « le tout marché » : deux échecs des stratégies de développement

Si l'on quitte le domaine de la *théorie* pour celui des *stratégies* effectivement poursuivies par les États, il est rassurant de constater une certaine convergence des enseignements de l'histoire du XX^e siècle. Les projets de développement qui misaient exclusivement soit sur l'organisation complète de la vie économique par l'État, soit sur la délégation intégrale des responsabilités collectives au marché, ont connu des échecs plus ou moins cuisants (Théret [1999]). À défaut

Tableau 3. *Les conceptions des relations de l'État avec le marché et l'impact sur les stratégies nationales de développement*



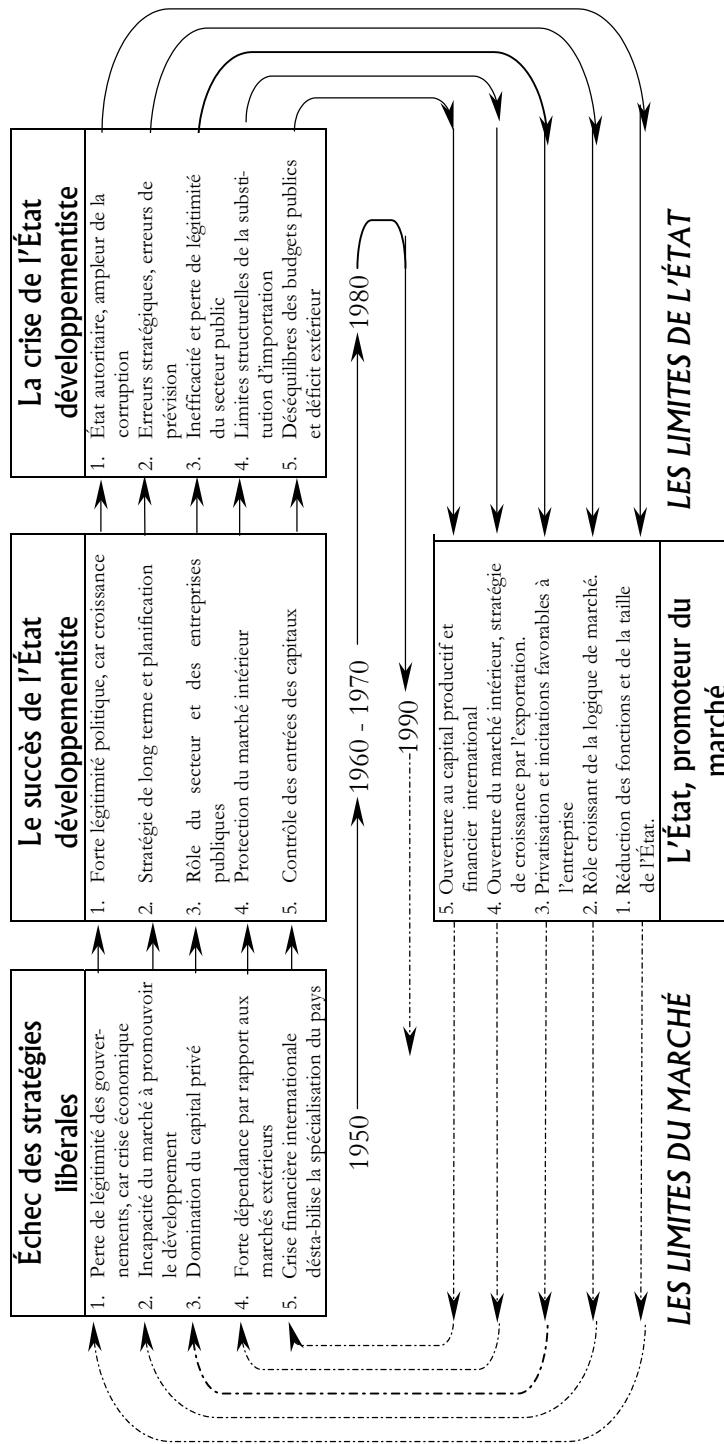
d'une analyse exhaustive, quelques trajectoires nationales sont éclairantes (tableau 3).

◦ On ne saurait trouver de meilleur exemple de l'échec du « tout État » que l'évolution de l'*économie soviétique*. La centralisation du pouvoir économique était supposée promouvoir une croissance rapide et un rattrapage des niveaux de vie observés dans les économies capitalistes, avec lesquelles l'URSS était en concurrence. Même s'il ne faut pas sous-estimer les succès initiaux dans la constitution d'une industrie lourde et la diffusion des services collectifs les plus essentiels, la maturation du régime soviétique a buté sur le quasi-évanouissement des gains de productivité, l'absence d'un passage à la consommation de masse, sans compter les tensions politiques nées au sein d'un système autoritaire (Sapir [1989]). Que les réformes entreprises au milieu des années 1980 pour surmonter ces obstacles aient déclenché une crise structurelle majeure, s'accompagnant d'une dépression cumulative sur près d'une décennie, n'est dès lors pas une surprise (Sapir [1996]).

◦ Mais la trajectoire ultérieure de l'*économie russe* livre un second enseignement, quasiment symétrique du précédent : il ne suffit pas de bannir le monopole du pouvoir politique par le parti communiste et le rôle du Gosplan dans la gestion économique, pour que prospère une économie de marché. En effet, les difficultés récurrentes de ce pays montrent à l'évidence que *le marché n'a pas la propriété de s'auto-instituer* (Fligstein [1999]). En l'absence d'un État légitime doté du pouvoir de fixer de nouvelles règles du jeu, ce sont plutôt les tendances à l'autarcie et au fractionnement de l'espace économique et social qui l'emportent. Par contraste, le dynamisme de l'économie chinoise montre toute l'importance de l'État dans l'émergence d'une économie de marché. Loin d'en être l'ennemi, l'État peut être l'*instituteur du marché*, au double sens de ce terme. D'une part, il en établit les bases institutionnelles en termes de propriété, de contrat, de monnaie, d'autorité de marché et, d'autre part, il favorise l'apprentissage par les agents de la logique marchande.

◦ Cet exemple quelque peu extrême est conforté par l'analyse d'autres trajectoires nationales (Pieper, Taylor [1998] ; Aoki, Okuno-Fujiwara [1998] ; Emmerij [1997b] ; Ranis [1997]). Les stratégies de croissance impulsées par l'État connaissent, dans les années 1980 et 1990, des difficultés encore aggravées par le conflit entre des régimes nationaux fortement encadrés par la puissance publique et les conséquences d'une libéralisation financière accélérée. Les évolutions observées au Japon puis en Corée en constituent de bons exemples. La brutalité de la crise intervenue en 1997 dans les pays du Sud-Est asiatique soulève une question théorique importante. Beaucoup d'analystes considéraient que leur succès tenait à une politique économique encourageant l'essor du marché (World Bank [1993] ; Aoki et al. [1998]). Pourtant, l'ouverture de ces pays aux innovations financières n'a pas manqué de souligner l'impact différencié qu'a l'extension du marché : efficace pour les marchandises ordinaires, les conséquences sont *plus problématiques* en matière de crédit et de *produits financiers* en particulier dérivés (Boyer [1999a]) mais aussi de travail (Boyer [1994]).

Figure 1. *La succession des stratégies de développement : une mise en perspective historique*



Les théoriciens modernes retrouvent, par une autre voie, les intuitions qui étaient à l'origine des analyses de Karl Polanyi [1983].

◦ Mais il n'est sans doute pas de meilleur exemple des limites du « tout marché » que la trajectoire *chilienne* (Pieper, Taylor [1998], p. 46-47). Après 1973, ce pays adopte une stratégie très marquée en faveur d'une logique marchande, déclinée dans toutes les sphères de l'activité économique. Cette stratégie a eu pour conséquence la destruction de la plupart des interventions publiques antérieures, mais telle n'est pas l'origine du « miracle chilien ». En effet, à partir du milieu des années 1980, l'État est contraint de corriger les déséquilibres engendrés par les stratégies antérieures, extrêmement libérales, et de développer les structures publiques d'encouragement à l'exportation, de réglementer les entrées de capitaux à court terme et surtout de conserver la maîtrise des recettes liées à l'exportation du cuivre. Ainsi est réintroduite une *complémentarité entre intervention publique et marché* (Odaka, Teranishi [1998]). Des études comparatives beaucoup plus systématiques confirment que les succès des pays latino-américains ne sont pas venus de l'adoption de stratégies de « tout marché » mais, au contraire, de la *phase de correction postérieure* qui réintroduit un minimum de contrôle public (Inter-American Development Bank [1996]).

Ainsi l'analyse des *stratégies* de développement confirme les enseignements tirés de l'évolution des *théories* : une certaine convergence vers une conception équilibrée des relations État-marché, à l'écart des positions extrêmes qui se sont succédé en la matière.

Interventionnistes et libéraux : l'éternel retour ?

En effet, une mise en perspective des stratégies du développement depuis l'entre-deux-guerres fait apparaître la succession de positions contrastées : la vigueur des interventions publiques répond aux échecs des stratégies de libéralisation et, vice versa, les limites d'un développement tiré par l'État déclenchent une réorientation en faveur des ajustements du marché. Pour la prospective, il n'est donc pas inutile de réfléchir sur les raisons de cette alternance, qui n'est pas sans rappeler les *ondes longues* que Kondratiev pensait avoir mises en évidence dans l'histoire du capitalisme (fig. 1).

◦ La période de l'*entre-deux-guerres* est marquée par les répercussions défavorables de la crise des économies industrialisées sur les possibilités de développement des autres pays. C'est, par exemple, le cas des pays d'Amérique latine, très largement ouverts sur l'économie internationale en termes de commerce et de finance. À l'époque, l'*échec des stratégies libérales* fait peu de doute et suscite la recherche d'un nouveau cadre théorique par les économistes de Cambridge, dont John Maynard Keynes fait partie. Pour les pays de la périphérie, la dépendance à l'égard de l'extérieur est considérée comme défavorable au développement national, et le capital financier est perçu comme déstabilisateur de leur spécialisation antérieure. Les gouvernements qui soutenaient ces politiques d'ouverture et de libéralisation perdent leur légitimité et très souvent le pouvoir.

° Tel est le terreau à partir duquel émerge, à partir des années 1950, la conception d'un *État développementiste*, soutenue par les théories structuralistes (Prebisch [1950 ; 1971]). L'Etat et le secteur public ont en effet l'initiative des décisions stratégiques qui conditionnent le long terme, à travers par exemple les procédures de planification ou de contrôle à l'accès au crédit et aux biens d'équipement importés. Pour se soustraire aux incertitudes de l'économie internationale, le marché intérieur est fortement protégé à travers une politique de hauts tarifs douaniers, avec d'éventuelles exceptions pour les biens d'équipement destinés aux secteurs prioritaires. Les capitaux sont soumis à des contrôles étatiques et certaines transactions financières interdites ou fortement limitées. Dans les années 1960 et 1970, les gouvernements qui suivent cette orientation bénéficient d'une forte légitimité, ne serait-ce que parce qu'une forte croissance permet en général de résoudre les tensions que ne manquent pas de susciter le changement des structures industrielles et les équilibres sociaux qui entraînent le développement. Ce succès est largement oublié dans les années 1990 mais il fut bien réel et transforma nombre de sociétés, par exemple latino-américaines.

° Paradoxalement, c'est le succès de l'État développementiste qui conduit à sa remise en cause à partir des années 1980. La multiplicité des interventions de l'État suscite la corruption et le caractère autoritaire, qu'il prend très souvent, provoque sa contestation par les mouvements démocratiques. Par ailleurs, compte tenu des incertitudes croissantes que véhicule le système international en termes de prix des matières premières, de taux d'intérêt, de croissance des marchés, les gouvernements commettent des erreurs stratégiques et les planificateurs accumulent les écarts entre prévisions et réalisations. Le secteur public apparaît comme de plus en plus inefficace, souvent sous l'effet de l'arrivée aux limites des stratégies de substitution d'importations. Enfin, le ralentissement de la croissance et l'instabilité économique qui en résulte durcissent les conflits de distribution, suscitent d'importants déséquilibres dans les budgets publics, et souvent aussi dans les comptes extérieurs. La nécessité d'une *stratégie alternative* est alors clairement perçue par les gouvernements, quelles que soient d'ailleurs leurs orientations doctrinaires ou politiques initiales.

Les projets de développement adoptent en conséquence une stratégie d'*encouragement du marché* dans la plupart des domaines de l'activité économique. L'ouverture au capital productif et financier international apparaît comme une nécessité. Dès lors, le marché intérieur doit s'ouvrir et se libéraliser et les exportations sont de plus en plus considérées comme le moteur de la croissance future. Interviennent de nombreuses privatisations et se multiplient les incitations favorables à l'entreprise, tant nationales qu'étrangères. Le mécanisme des prix tend à remplacer les interventions publiques, de sorte que les relations de l'Etat et de l'économie enregistrent une transformation considérable. Non seulement les efforts convergent pour réduire la taille des prélèvements publics, mais encore l'Etat se fait le promoteur du marché et de l'esprit d'entreprise. C'est au cours de cette période que s'opposent les trajectoires des pays latino-américains

qui empruntent tardivement cette voie et l'évolution du Sud-Est asiatique (Boyer [1994] ; Marques-Pereira, Théret [2001]), réputé avoir suivi une politique d'encouragement des marchés dès les années 1950 (Aoki, Okuno-Fujiwara [1998]). Ainsi jusqu'au milieu des années 1990, le succès des nouveaux pays industrialisés a-t-il été attribué à leur adhésion au principe du marché et à leur insertion réussie dans la division internationale du travail.

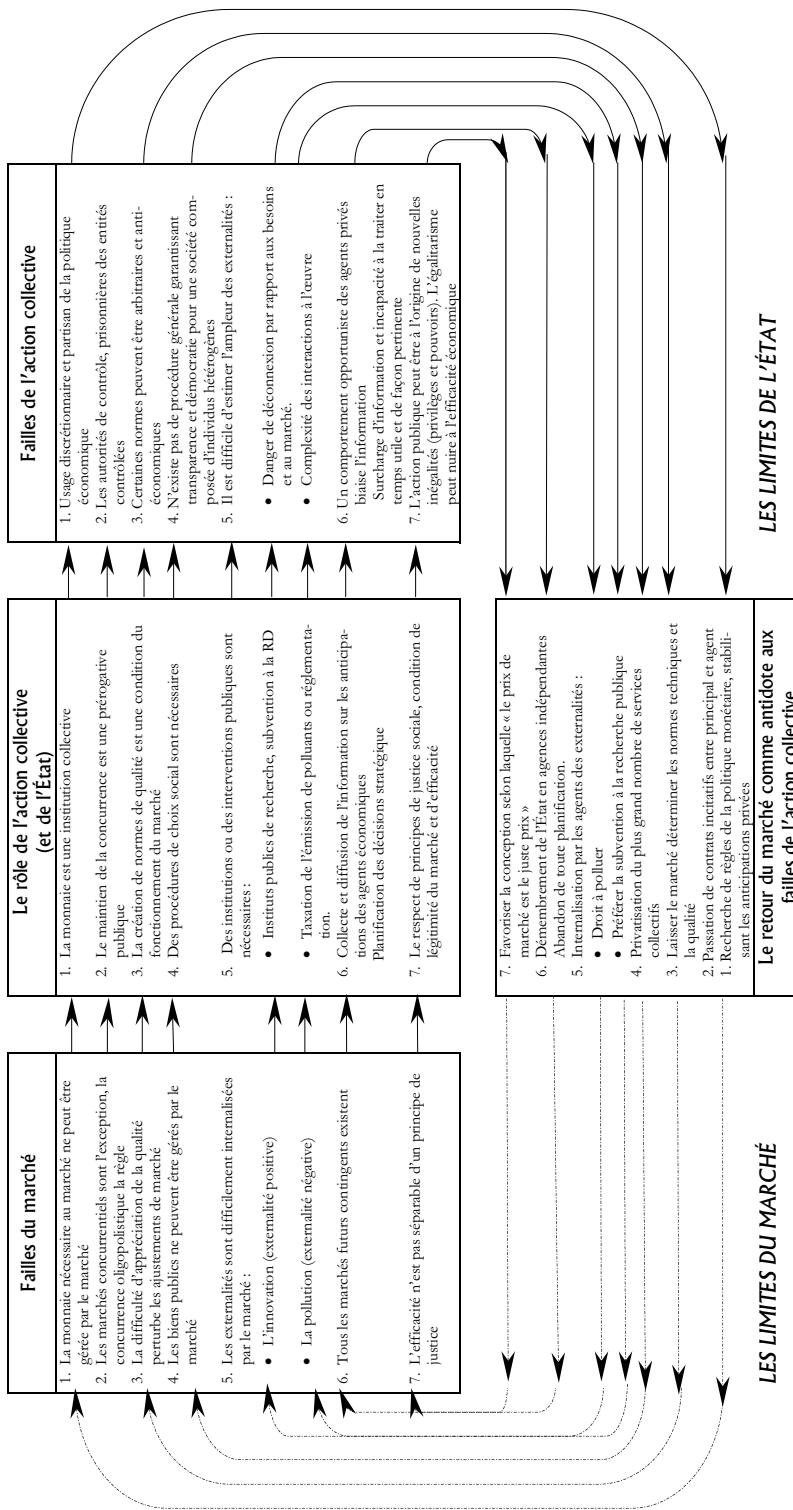
◦ Mais, à nouveau, la roche Tarpéienne est proche du Capitole ! En effet, se sont succédé les crises des pays adhérant à cette stratégie. Le Mexique en 1994 est sévèrement touché par le divorce entre la lente transformation de son appareil industriel et la rapidité du reflux des capitaux étrangers. La plupart des pays du Sud-Est asiatique enregistrent, en 1997, un renversement complet de tendance, de nouveau sous l'effet du retournement de l'opinion de la communauté financière internationale à propos de la stabilité de ces économies et de leurs marchés, réputés « émergents ». Les gouvernements sont soumis à de grandes tensions sociales et politiques, l'adhésion au marché pose problème, y compris pour les pays les plus attachés au libre-échange et au laisser-faire. De plus en plus souvent, l'influence des marchés financiers internationaux est contestée, car elle produit des effets dévastateurs sur l'organisation sociale et industrielle. La forte insertion dans la division internationale du travail, jusqu'alors favorable, apparaît préjudiciable à la maîtrise de la conjoncture nationale et plus généralement du style propre de développement. De façon ouverte, sont discutées les limites d'une stratégie entièrement gouvernée par la logique du marché et ce débat intervient tant dans les pays touchés par la crise qu'au sein des organisations internationales, comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale (Stiglitz [1998]).

La fin des années 1990 n'est pas sans rappeler l'entre-deux-guerres : les gouvernements vont-ils à nouveau basculer vers des stratégies donnant la primauté à l'État, comme alternative au marché ?

Des failles du marché aux limites de l'État: l'apport de la « grande théorie »

Ce serait sans doute une conclusion trop rapide. D'un côté, les structures productives, les conditions sociales et politiques et la configuration de l'économie internationale sont loin d'être les mêmes au cours des deux périodes, de sorte qu'il est peu probable que se répètent *à l'identique* les enchaînements catastrophiques des années 1929 à 1932. D'un autre côté, il ne faut pas sous-estimer les clarifications qu'ont apportées les recherches des théoriciens sur les mérites respectifs du marché et de l'État (Stiglitz [1987 ; 1994] ; Wolf [1990]) ou encore de l'organisation (Arrow [1974]) et symétriquement les avancées d'approches pluridisciplinaires (Hollingsworth, Boyer [1997]) mettant en perspective le rôle et le pouvoir du marché, par référence avec les autres formes de coordination. En effet, au-delà de la passion des débats politiques et les oppositions doctrinales, la théorie économique et la science politique conclu-

Figure 2. Failles du marché, failles de l'État : les enseignements des théories contemporaines



science politique conclu-raient plutôt à la coexistence durable des failles du marché et de celles de l'État, aucune des deux procédures de coordination ne pouvant prétendre à l'exclusivité dans l'organisation et la gestion des économies contemporaines (fig. 2). De ce thème, plus complètement développé dans d'autres travaux (Boyer [1997]), il est important de présenter les traits essentiels, car ils ont un impact certain sur la question du développement.

- *Les théoriciens de l'équilibre général* ont, à cet égard, accompli une œuvre considérable : montrer sous quelles conditions se vérifie l'apologue d'Adam Smith, selon lequel la recherche de l'intérêt individuel assurerait un *résultat collectif favorable* dès lors que les interactions seraient médiatisées par le marché, sans autres interférences (Ingrao, Israel [1990]). Il ressort que l'existence, la stabilité et l'optimalité de l'équilibre d'une économie de marché sont beaucoup plus difficiles à garantir que ne le considéraient les pères de l'économie politique. Il faut, entre autres, que la monnaie soit *exogène*, que la concurrence soit *parfaite*, que l'appréciation de la qualité ne pose *aucun* problème, que n'existe *aucun* bien public, que les techniques de production soient à rendements *constants*, que l'innovation ne manifeste *aucune* externalité positive, pas plus que la pollution ne produise des externalités négatives. Mais il importe aussi que l'effet perturbateur des anticipations soit annihilé grâce à la création de marchés à terme pour tous les biens, à toutes les périodes et pour tous les états du monde.... alors que, dans les économies concrètes, des marchés financiers *en petit nombre* assurent seuls la coordination des vues sur l'avenir. *Last but not least*, il faut que les considérations de justice sociale n'exercent *aucune* influence sur l'allocation des ressources et sur les conditions de l'efficacité parétiennne. Dès lors que *l'une ou l'autre de ces sept conditions* n'est plus satisfaite, d'autres mécanismes de coordination sont nécessaires. Ils font alors apparaître autant de pathologies par rapport à la figure rassurante de la main invisible : absence d'équilibre, multiplicité de ces derniers, écart par rapport à un optimum de Pareto.

- *Des interventions collectives*, organisant les marchés ou assurant une forme alternative d'ajustement, se trouvent ainsi légitimées par ces avancées de la théorie économique. Elles ne sont pas sans conséquences pour l'analyse du développement. D'abord la monnaie est *une institution collective* qui est à la base de tous les marchés... mais qui ne résulte pas elle-même d'un mécanisme de marché, ce qui en un sens rejoue les thèses de Karl Polanyi [1983]. De la même façon, le maintien de la concurrence dépend de l'action des *pouvoirs publics* : ce n'est pas le résultat de purs ajustements automatiques au sein des économies décentralisées. Ou encore, le marché des biens, même les plus traditionnels, ne peut fonctionner que si prévaut, auparavant, un *accord* sur la qualité et les normes techniques, en général élaboré par des organisations hors marché (organisme de certification, association professionnelle,...). De son côté, l'offre des biens publics, si importante dans les économies modernes, suppose des procédures de *choix collectifs* qui ne peuvent recourir à la procédure du marché.

Pour leur part, les externalités, positives ou négatives, supposent soit des *réglementations*, soit des procédures d'*incitation* afin de faire converger intérêt privé

et intérêt collectif, rendement social et rendement privé. Le fait que n'existe qu'un nombre très réduit de marchés contingents et que les marchés financiers soient susceptibles de perturber l'équilibre macroéconomique appelle des procédures *collectives* assurant une certaine *coordination* des décisions dont les effets se manifestent sur plusieurs périodes. Tel était précisément l'un des objectifs de la planification indicative, à l'œuvre tant dans les économies industrialisées (Shonfield [1965]) que pour les pays en voie de développement. Enfin, si l'efficacité économique dépend du respect d'un minimum de justice sociale, les décisions économiques et les *options politiques* ne sont plus séparables, ce qui justifie par exemple les transferts liés à la fiscalité ou à la couverture sociale. Ainsi, du point de vue de la théorie économique contemporaine, les interventions de l'État, si elles sont *correctement* ajustées, favorisent l'obtention d'un équilibre plus satisfaisant en termes tant économique que social.

° Mais, de leur côté, les *théoriciens de l'action collective* contestent le caractère *fonctionnaliste* de l'analyse de l'État que proposent les économistes et soulignent que les interventions publiques rencontrent elles-mêmes de très nombreuses limites (Buchanan [1979]). Elles apparaissent différentes de celles du marché mais, potentiellement, elles sont tout aussi redoutables (Wolf [1990]). En effet, les gouvernements peuvent utiliser la politique monétaire, et par extension budgétaire, à des fins *proprement politiques* qui n'ont rien à voir avec la qualité de l'équilibre macroéconomique, la stimulation et la régularité de la croissance. Les organismes chargés du contrôle de la concurrence peuvent être « capturés » par les groupes d'intérêt privés dont ils ont la charge ; l'ampleur des interventions économiques de l'État trouve alors sa contrepartie dans l'essor de la *corruption*. Des normes de qualité, fixées par des autorités publiques, peuvent s'avérer *peu fonctionnelles* et préjudiciables par exemple au dynamisme de l'innovation. La détermination du volume des services publics ne trouve pas nécessairement une solution satisfaisante à travers les procédures de délibération politique : en effet, la théorie des choix sociaux montre qu'une convergence vers un résultat non ambigu et stable n'est pas acquise dès lors que la société est composée d'individus *autonomes* dont les préférences sont très *hétérogènes*.

Il n'est pas aisé non plus de corriger les externalités, car il faut disposer d'informations détaillées que les organismes publics n'ont pas nécessairement la capacité de recueillir, d'autant plus que les agents économiques auraient un comportement opportuniste et dissimuleraient *l'information privée* dont ils disposent. Il se peut de plus que les coûts de recueil et de traitement, mais aussi les délais nécessaires, soient tellement importants que l'action publique serait toujours *en retard* par rapport aux événements. Enfin, l'action politique, qui vise à corriger les inégalités générées par le marché, peut à son tour susciter *d'autres sources d'inégalité* à travers la distribution de priviléges et les conditions d'accès au pouvoir. De plus, un *égalitarisme* extrême peut nuire à l'*efficacité* économique. Autant de raisonnements qui renversent terme à terme la proposition des économistes de l'équilibre général concernant les limites du marché. Ainsi les théoriciens du « *public choice* » et la nouvelle économie politique font apparaître les

failles de l'action collective, distinctes de celles du marché mais tout aussi nombreuses et non moins redoutables.

° *Introduire plus de concurrence et de mécanismes de marché* pour surmonter les failles de l'action collective, tel est le programme de recherche des années 1990. Cette stratégie se décline dans la plupart des domaines d'intervention de l'État. Ainsi, les théories macroéconomiques proposent d'abandonner les politiques monétaires discrétionnaires et de rechercher des *règles* stabilisant les anticipations privées et assurant la *crédibilité* de la Banque centrale. Cette conception s'est largement diffusée dans les pays en voie de développement, ce qui a souvent pour effet de redéfinir le régime de croissance. Les théories « *principal/agent* » renouvellent les conceptions et l'organisation des services publics et cherchent à concilier les objectifs collectifs avec des incitations à l'efficacité, du type de celles que véhicule traditionnellement le marché. Des modèles formalisant les choix technologiques en présence de rendements croissants suggèrent que, sous certaines conditions, la détermination des normes techniques et l'évaluation de la qualité peuvent résulter du libre jeu des entreprises en concurrence sur un marché, de sorte qu'une intervention publique directe n'est pas toujours nécessaire.

Pour partie les externalités peuvent être internalisées grâce à des subventions ou des taxes qui prennent en compte l'écart entre les effets sociaux et privés, tant de l'innovation que de la pollution. Dans certains cas, la *création d'un marché* (de l'expertise pour la technologie, des droits à polluer pour l'environnement, etc.) change les conditions de l'action publique. De même, compte tenu de la spécificité propre à chaque domaine d'intervention, les théories contemporaines suggèrent la *création d'agences indépendantes* et conduisent à douter de l'efficacité d'une planification globale. Enfin, certaines théories de la justice rompent avec la tradition rawlsienne qui privilégiait l'amélioration de la situation des individus les plus mal lotis : elles tentent de se bâtir sur l'hypothèse que le *système des prix de marché* est finalement *juste*, tant pour les produits que pour les facteurs de production, car il enregistre et évalue les compétences des individus.

À la lumière de cette très rapide revue de littérature, trois enseignements majeurs émergent.

° D'abord, ce regain d'intérêt pour les mécanismes de marché, afin de surmonter certaines des lacunes des interventions publiques, ne signifie pas l'oubli des résultats fondamentaux livrés par les théories de l'Équilibre général : *le marché doit être encadré* par des interventions publiques et il ne livre des résultats favorables pour la société que pour des produits typiques et sous des conditions bien particulières.

° Ensuite, il faut souligner l'*homologie* entre la chronologie des *stratégies de développement* (fig. 1) et l'évolution de la *théorie économique générale* (fig. 2). On serait tenté d'avancer l'hypothèse d'une *co-évolution* des théories et des modes de développement, selon des médiations finalement très complexes. Est-ce que les théoriciens influencent, de façon déterminante, les politiques suivies ou, à l'inverse, la théorie économique, même la plus abstraite, ne cherche-t-elle pas à

élucider les conséquences de stratégies arrêtées tout à fait *indépendamment* par les gouvernements ?

° Enfin, et surtout, cette analyse tend à récuser l'hypothèse d'une récurrence des mêmes débats puisque les théories économiques n'ont pas manqué de réaliser des *progrès conceptuels* – même si leur capacité prévisionnelle est toujours aussi problématique – et les stratégies de développement des années 1990 sont loin de répéter à l'identique celles que l'on observait il y a un demi-siècle.

LES THÉORIES DU DÉVELOPPEMENT SONT DEVENUES SYSTÉMIQUES ET INSTITUTIONNALISTES

La bifurcation des années 1990

En effet, nombre de raisons, tenant tant au champ de la théorie qu'à la correction des erreurs apparues dans les stratégies du développement, plaident en faveur de l'émergence d'une conception plus équilibrée du développement. Force est de reconnaître le rôle des institutions et la nécessité d'une approche plus systémique (fig. 3).

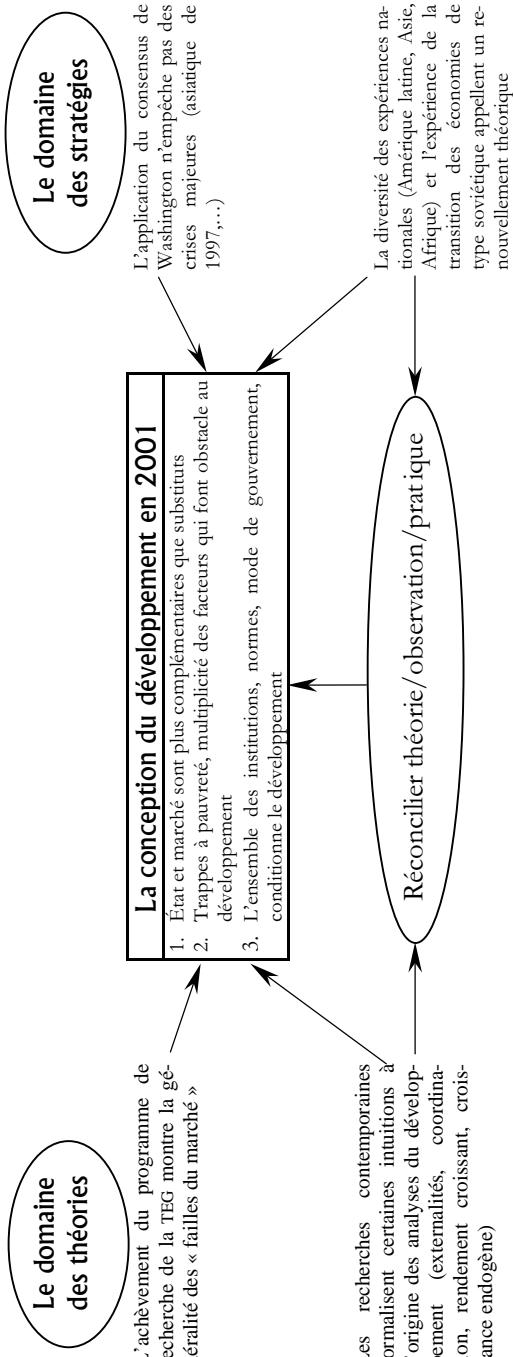
° *Au plan théorique*, les chercheurs ne se sont pas bornés à montrer les limites du marché puisqu'ils ont explicité le rôle des coordinations hors marché dans l'apparition de sentiers de croissance ou d'équilibres plus favorables que ceux qui résulteraient de la pure interaction de stratégies marchandes opérant sur les seuls marchés. C'est en effet ainsi que l'on peut interpréter l'accent mis sur l'information imparfaite, l'interdépendance entre les stratégies des acteurs et bien sûr les externalités associées à l'éducation, la recherche ou encore certaines infrastructures publiques dans les économies rurales traditionnelles mais aussi développées. Les chercheurs contemporains retrouvent ainsi les intuitions des pères fondateurs du développement, mais la nouveauté est qu'ils peuvent *produire des formalisations* permettant d'expliciter clairement la logique des interactions conduisant par exemple au blocage dans des trappes à pauvreté, ou encore des équilibres à faible éducation et forte fécondité impliquant un faible niveau de revenu. Pour reprendre les termes de Hoff et Stiglitz ([2001], p. 427) : « À maints égards la théorie du développement a effectué une boucle complète. Trente ou quarante ans auparavant, les liens entre les diverses sphères de la société et de l'économie étaient mis en avant. [...] Maintenant la théorie formalisée s'étend à de nombreux domaines de l'information imparfaite et des contrats incomplets. Ce travail a établi que, dans de nombreuses configurations, des interactions hors marché donnent lieu à des complémentarités qui peuvent être associées à des équilibres multiples. [...] Ce ne sont plus seulement les institutions, les choix et les prix qui sont endogènes, mais aussi les préférences et les technologies. »

° Ce type de problématique rend compte aussi d'un fait stylisé majeur apparu à l'examen des cinquante dernières années, à savoir une grande *diversité des expériences nationales* de développement qui ne se résument pas à l'opposition

entre un quelconque modèle canonique pur et divers degrés d'imperfection. D'une part, le développement économique des pays « en retard », qui était supposé impossible, s'est néanmoins produit dans un certain nombre de configurations nationales. Mais, d'autre part, au sein même des pays qui ont pu enclencher un processus de développement, ce dernier revêt des formes qui varient de pays à pays car, pour reprendre les termes d'Adelman ([2001a], p. 67), « le processus de développement économique est à la fois multidimensionnel et essentiellement non linéaire. Il entraîne des transformations dynamiques non seulement dans les modes de production et la technologie mais également au niveau des institutions sociales, politiques et économiques, de même que dans les modèles de développement humain ». Les exemples abondent. Il suffit de comparer les divers pays latino-américains entre eux pour voir apparaître des différences marquées, au-delà même de la traditionnelle opposition entre la stratégie d'industrialisation par substitution d'importations de l'Amérique latine et le choix par l'Asie du Sud-Est d'une croissance tirée par les exportations. De même, la crise financière des pays asiatiques en 1997 ne se coulait pas dans le modèle des crises des pays latino-américains, car les styles de développement, les choix politiques et la nature des perturbations introduites par la finance étaient différents. Enfin, dans l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, ressortent clairement des trajectoires contrastées en matière de privatisation, de reconstruction de l'État et de restructuration économique : le contexte politique joue un rôle essentiel dans la capacité de transformation d'un système économique et social.

° En troisième lieu, il ne faut pas négliger l'*impact de la crise asiatique* sur la remise en cause du *consensus de Washington* qui énonçait des principes généraux valables pour tous les pays : discipline budgétaire, réforme fiscale clarifiant les incitations économiques, déréglementation financière, élimination des barrières à l'échange international et à la concurrence, privatisation et déréglementation. Comme le reconnaît John Williamson à qui l'on attribue la paternité de cette conception du développement, ces principes ne sont pas nécessairement erronés mais ils doivent être appliqués avec souplesse et complétés par au moins deux ingrédients. D'abord est nécessaire « (la construction) des institutions clés telles qu'une Banque centrale indépendante, une administration budgétaire forte, des juges indépendants et incorruptibles et des agences en vue de développer des missions de productivité ». Ensuite, il importe d'« accroître la dépense d'éducation et la rediriger vers le primaire et le secondaire » (Williamson [1997], p. 58). Ainsi a tendu à se résorber l'écart qui s'était progressivement créé entre les avancées de la recherche économique et les prescriptions des organisations internationales telles que la Banque mondiale et le FMI. Même si ce mouvement n'a pas été sans causer quelques tensions à l'intérieur même de ces organisations – dont témoigne, par exemple, la démission de Joseph Stiglitz de son poste de chef de la Banque mondiale.

Figure 3. Vers une approche systémique et institutionnaliste du développement : le tournant des années 1990



Autant de facteurs qui accroissent la probabilité d'un *non-retour aux conceptions antérieures* du développement. D'abord, la question n'est plus celle du choix entre principes alternatifs et exclusifs de coordination : le marché ou l'État ? Il est maintenant de plus en plus reconnu qu'"un dosage approprié entre l'État et le marché est nécessaire à la promotion du développement. Ce dosage doit s'adapter de façon dynamique à mesure que le développement se poursuit" (Adelman [2001a], p. 103). Ensuite, il n'est pas de facteur unique expliquant le blocage du développement, car c'est en général un ensemble de facteurs qui interviennent dans la trajectoire observée. Il convient donc d'établir un diagnostic en fonction du contexte. Enfin, le processus de développement est caractérisé par une notable historicité puisque "les choix effectués créent à leur tour les conditions initiales du développement ultérieur" (Adelman [2001], p. 72). C'est d'ailleurs le point de vue d'un historien de l'économie lorsqu'en conclusion de son propos il souligne : "Un petit peu plus d'histoire et un peu moins d'interprétation basée sur des régressions expliquant la croissance pourraient être utiles." (Crafts [2001], p. 326.)

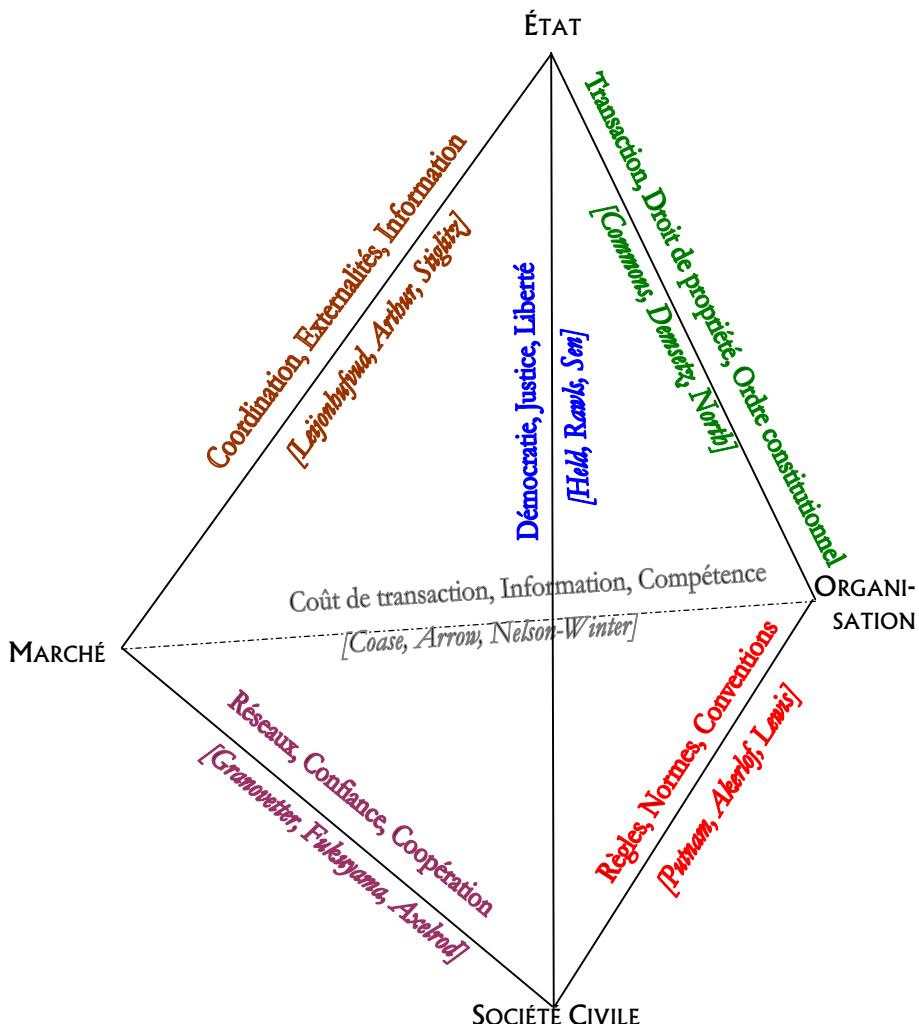
Une dernière citation résume le chemin parcouru par un demi-siècle de développement : "Processus de développement et politique de développement sont interdépendants et présentent un caractère multiforme, dynamique et non-linéaire. Le développement implique donc toujours une modification des mécanismes, modalités, agents et institutions nécessaires à sa promotion. La seule constante dans le développement est *un changement dynamique systématique*." (Adelman [2001], p. 108.) C'est à la lumière de ces considérations que se justifie le titre du présent article. Mais il est une autre série de raisons qui tiennent à l'évolution de la théorie économique elle-même.

La multiplicité des mécanismes de coordination : l'essor des théories institutionnalistes

En effet, les développements précédents se sont inscrits essentiellement sur l'*axe État-marché* en supposant que ce sont les deux seules formes de coordination à l'œuvre dans les économies. Comme l'une et l'autre de ces formes pures rencontrent des limites, très largement symétriques, le concept d'*économie mixte* prend tout son sens, même si son usage a beaucoup décliné à partir des années 1970 (Shonfield [1965]). Dès lors, une façon de réconcilier ces deux approches consiste à rechercher la combinaison optimale entre mécanismes de marché et coordination par les pouvoirs publics. C'est la première approche qui vient d'être présentée pour tenter de reconstruire une théorie du développement qui tienne compte des enseignements de l'histoire économique et de la diversité des configurations nationales.

Mais les recherches contemporaines proposent au moins deux autres formes de coordination susceptibles de jouer un rôle important dans l'évolution

Figure 4. *Au-delà de l'opposition État-marché : « le diamant » de l'économie institutionnelle*



économique : l'organisation ou la firme d'un côté, la société civile de l'autre (fig. 4).

° Le fait que la *firme* assure une fonction d'allocation des ressources en complément ou en parallèle du marché a été reconnu dès la *Richesse des nations* d'Adam Smith, mais c'est aussi l'objet de l'attention de Karl Marx dans *Le capital*. Il faut donc attendre l'entre-deux-guerres pour que la profession des économistes s'intéresse aux raisons d'existence de la *firme* (Coase [1937])... et près de quarante ans s'écouleront encore avant que cette forme originale d'allocation des ressources retienne l'attention des économistes au titre de l'*organisation* (Arrow [1974]) puis plus généralement des institutions du capitalisme (Williamson

[1985]). La contribution de ce courant est de montrer qu'en présence de coûts de transaction importants liés à un recours au marché, ou encore de la difficulté de collecte et de traitement de l'information (Simon [1982]), l'organisation peut développer en son sein des routines d'allocation des ressources et de circulation de l'information potentiellement supérieures à celles que livrerait le marché. D'autant plus que, dans certains cas (problème de qualité, rendements croissants), il n'est pas possible d'organiser un marché viable (White [1981]). Enfin, dans la mesure où les individus développent dans l'organisation des compétences spécifiques, ce peut être le lieu de l'accumulation de savoirs et de savoir-faire non codifiables dont la logique de marché ne peut gouverner ni la production ni l'allocation. Ce n'est autre qu'une vision néo-schumpétérienne des raisons de l'existence de la firme, elle-même support des essais et des erreurs qui gouvernent l'innovation et le changement technique (Nelson, Winter [1982]).

° Les recherches des vingt dernières années portant sur l'explication des différences de performances entre régions, nations ou même firmes, a fait ressortir l'importance d'une quatrième entité, la *société civile*. L'idée centrale est que telle est la matrice dans laquelle se forge une série de conventions, de règles, d'habitus qui permettent et facilitent ensuite les transactions proprement économiques à travers la formation de réseaux (Granovetter [1978]), la création et le maintien de la confiance si nécessaires à l'essor des échanges marchands (Fukuyama [1996]), ou encore à l'émergence de la coopération (Axelrod [1984]). Mais la société civile entretient aussi des relations avec l'organisation puisqu'elle lui impose des règles qui ne sont pas nécessairement reconnues par l'État ni véhiculées par le marché, par exemple en matière d'emploi (Akerlof [1984]). Le processus démocratique (Held [1987]) n'est pas étranger à la maturation de la socialité au niveau local (Putnam [1993]) alors que les préoccupations de justice sociale ont un impact évident sur les demandes adressées à l'État (Rawls [1971]). Ce tissu de relations sociales entretient des relations multiformes avec les transactions proprement économiques, de sorte que, dans certains cas, ce facteur devient essentiel pour expliquer le dynamisme proprement économique d'une région ou d'un pays.

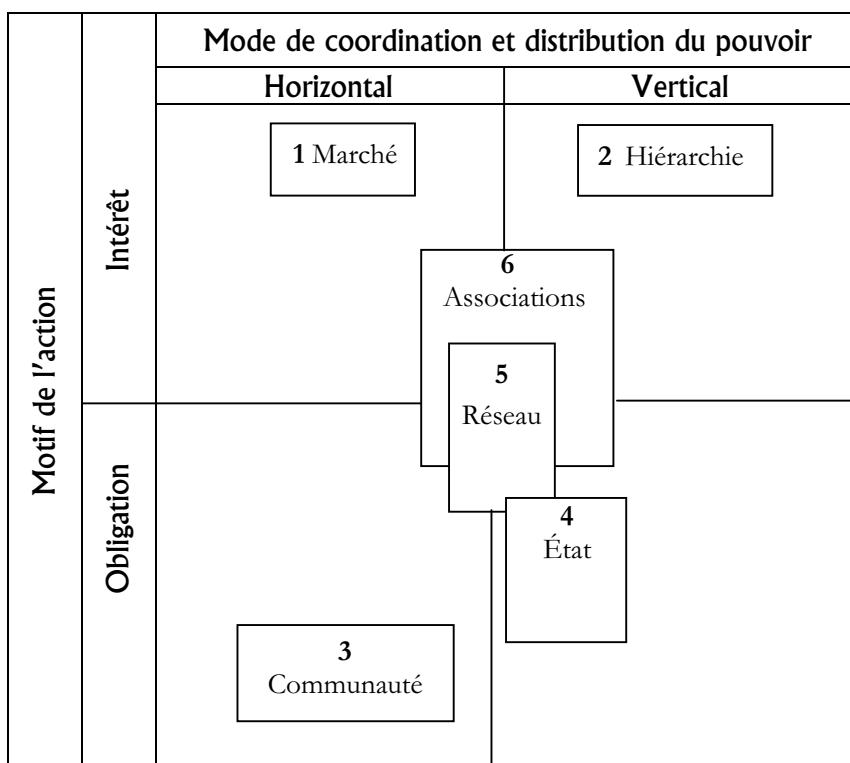
À la lecture de la figure 4, on mesure, d'une part la simplification extrême qu'a représentée l'opposition canonique entre État et marché, d'autre part l'intérêt de cet enrichissement des catégories de l'analyse pour la compréhension de la diversité des styles de développement. La question n'est plus celle de la place exacte du curseur de l'économie mixte mais bien de la *compatibilité d'un ensemble de comportements* qui s'inscrivent simultanément dans diverses sphères et selon diverses logiques. La place de l'État s'en trouve d'ailleurs renouvelée : il est au cœur de la distribution des pouvoirs, de la formation des contraintes et des incitations qui s'imposent aux autres acteurs. Telle est, en un sens, la conclusion convergente des travaux d'historiens (North [1990]) et des recherches en sciences politiques qui montrent l'importance de l'*ordre constitutionnel*, dérivé du politique, comme moyen de mise en cohérence d'un ensemble de logiques et de formes d'organisation, mais aussi de leur transformation (Sabel

[1997]). Sans oublier que les travaux de sociologie économique montrent l'importance de ces contraintes sociétales quant à la stratégie et à l'innovation des firmes et, par extension, les formes de la compétitivité (Streeck [1997]).

La diversité des arrangements institutionnels et la nécessité d'une recherche pluridisciplinaire

La prise en compte de ces diverses formes de coordination appelle le dépassement d'une approche strictement mono-disciplinaire, puisqu'elles mettent en général en jeu les facteurs politiques, le rôle du droit, la nature du lien social et les logiques générales de l'action, et non plus seulement le principe de rationalité économique. Une première tentative a d'ores et déjà livré une taxonomie des formes de coordination, qui peut être mobilisée par les diverses disciplines des sciences sociales (Hollingsworth, Boyer [1997]). À grands traits, la plupart des formes observées peuvent se décrire à partir d'une double caractérisation (fig. 5).

Figure 5. *État et marché ne sont que deux formes particulières de coordination et d'arrangements institutionnels*



° Il importe d'abord d'opposer les relations purement *horizontales* entre agents dotés sensiblement des mêmes pouvoirs à des relations *verticales*, fondées

au contraire sur l'inégalité de statut, d'information, de richesse. Typiquement, le marché, forme de coordination horizontale, s'oppose à la hiérarchie privée dont la figure emblématique est la firme.

° La logique de l'action peut elle-même s'inscrire dans deux registres distincts. Soit c'est le strict *intérêt individuel* qui guide l'action, ce que retiennent tant la théorie économique que l'analyse des choix rationnels. Soit c'est la force du lien social, de la morale et de la culture, bref l'*obligation*, qui détermine l'action de l'*homo-sociologicus*, qui traditionnellement s'oppose trait pour trait à l'*homo-economicus*.

Ces deux critères permettent alors d'engendrer au moins six grands types d'arrangements institutionnels. Le *marché* combine effectivement une forme de coordination horizontale avec une logique de l'action gouvernée par l'intérêt individuel, le plus souvent entendu dans sa forme utilitariste. La *hiérarchie privée*, telle la firme, applique cette même conception à des relations inégalitaires, puisque les dirigeants, en l'occurrence les propriétaires, ont le pouvoir de disposer du temps de travail de leurs salariés. Par opposition, la *communauté* joue sur le registre de l'*obligation* attachée à la force du lien social et, en théorie tout au moins, elle se fonde sur des relations *a priori* égalitaires. C'est dans cet espace que s'engendre souvent le subtil processus de la confiance. Le *réseau* occupe une place centrale au sein de cette typologie. En effet, il combine en des proportions variables obligation et intérêt et il se décline selon diverses modalités en fonction du caractère plus ou moins égalitaire des relations entre les membres du réseau. Cette forme de coordination occupe une place centrale dans les processus d'innovation contemporains : très souvent, ce sont des partenariats qui ont la charge de développer les technologies nouvelles en rapide évolution et ces dernières supposent de lourds investissements qu'il est rationnel de partager. Dans le même ordre d'idées, l'*association*, professionnelle ou syndicale, combine en général défense et promotion des intérêts tant économiques que politiques et sociaux. Par opposition au réseau qui opère en vue de la production marchande, l'association a souvent pour fonction de gérer des biens collectifs : code déontologique, normes techniques, formation professionnelle propre à un secteur d'activité, représentation des intérêts auprès de l'État. Enfin, *last but not least*, l'*État* occupe une position unique : il combine un principe d'*obligation* (les citoyens n'ont pas la liberté de s'affranchir de son autorité et du paiement de l'impôt) avec une asymétrie de pouvoir évidente (la loi s'impose à chaque citoyen, même si ensemble les citoyens l'élaborent).

Ainsi, les économies modernes ne se définissent plus seulement par le degré de mixité entre logique marchande et étatique, mais par la *variété* et la *complémentarité* de ces six arrangements institutionnels. En effet, il est possible de montrer qu'aucune forme de coordination, prise individuellement, n'est susceptible de supplanter toutes les autres, quels que soient le secteur, l'époque, le contexte social, politique et technologique (tableau 4).

Tableau 4. Chaque arrangement institutionnel présente des forces et des faiblesses

Mécanismes de coordination	Propriété	Conditions de mise en œuvre	Aptitude à fournir des biens collectifs et incorporer les externalités	Efficacité dans l'allocation des ressources	Conformité à des objectifs de justice sociale	Possible contribution au développement
Marché	Régime monétaire stable	En général, extrêmes difficultés, sauf dispositifs adéquats mis en œuvre par les autorités publiques (taxation ou subvention)	Grande pour l'allocation des biens typiques, divisibles et dont la qualité est reconnue	Difficile dans un marché pur, car il porte en germe un principe implicite de justice (à chacun selon sa valeur de marché)	Stimulation de l'offre des biens essentiels (alimentation, etc.) ne présentant aucune externalité	
	Reconnaissance de la logique marchande	Accord sur les règles de l'échange.				
	Accord sur la qualité des biens					
Communauté	Un sentiment de confiance et de loyauté, fondé sur un sentiment d'appartenance.	Internalisation des biens collectifs manifestant des externalités sur l'espace de la communauté	Modérée car limitée par la taille du groupe et dominée par la stabilité du lien social	Assurée par l'intégration de l'économique dans le tissu des relations sociales	Ambigüe. Fourniture de biens collectifs locaux et solidarité, mais limitation dans la recherche de l'efficacité et l'innovation	
	Complémentarité stratégique de l'apport des divers membres.	Bonne, dès lors que les externalités peuvent être internalisées au sein du réseau	Bonne, dès lors que le réseau manifeste une certaine stabilité	Possible dès lors que le réseau déborde de la sphère économique	Rôle positif, en matière d'innovation, au-delà d'un certain seuil de développement	
Réseau	Reconnaissance d'objectifs et d'intérêts communs	Bonne en matière d'établissement de normes de règles ou de fourniture de services collectifs spécifiques (formation professionnelle par exemple)	Bonne quant à la fourniture des services collectifs, modérée en matière de biens typiques	Problématique si balkanisation d'associations aux objectifs étroits	Plutôt positive mais ambiguë : mise en œuvre de services collectifs mais possible capture des rentes	
Association	Reconnaissance d'une asymétrie en termes de pouvoir.	Par définition, inexistante à faible, sauf intervention publique	En général grande en matière de production, mais les coûts d'organisation introduisent certaines limites à sa taille	Complexe déconnexion sauf exceptions (coopération et performance)	En association avec le marché, rôle positif dans la division du travail et l'innovation	
	Effet bénéfice de l'internalisation de la division du travail					
Héritarchie	Reconnaissance de la légitimité de l'ordre politique	Grande si information parfaite ou suffisante, plus problématique pour services très différenciés	Conditionnée par les relations entre citoyens/pouvoir, politique et administration	Possible si clairement identifiés par le processus politique, et si une coalition en permet la réalisation	Socialisation et diffusion de l'information pertinente	
	Équilibre des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire, administratif)				Fourniture des services collectifs de base (éducation, santé, transports)	Acteur du rattrapage, comme agent de blocage, s'il n'adapte pas sa stratégie à l'évolution générale

◦ D'abord, chaque forme requiert *des conditions de mise en œuvre* bien précises. Par exemple, la constitution d'un marché en bonne et due forme n'est en rien automatique, ni possible en tout temps et tout lieu. Il suppose en effet un régime monétaire stable, la reconnaissance par l'ensemble de la société d'une logique marchande, l'accord sur les règles de l'échange, comme celui sur la qualité des biens.

◦ Ensuite, toute forme s'avère *complémentaire avec d'autres*, qui en livrent les préconditions. Pour reprendre l'exemple du marché, son institutionnalisation appelle l'intervention d'associations (par exemple celles des agents habilités à transacter sur le marché des titres à Wall Street), des réseaux (ainsi ceux qui définissent les normes de qualité ou les normes techniques), ou encore d'instances publiques (au premier rang desquelles celles qui contrôlent les banques et le système de paiement, sans oublier le rôle déterminant de la législation commerciale).

◦ En outre, *aucun arrangement institutionnel n'est pareto supérieur* et ne domine les autres. En effet, selon le cas, le critère de jugement concerne l'efficacité dans l'allocation des ressources, l'aptitude à fournir des biens collectifs et « internaliser les externalités » ou encore la capacité à satisfaire aux objectifs de justice qui sont implicites ou explicites à une société donnée. La démonstration faite à propos du marché peut-être réitérée pour la quasi-totalité des autres arrangements institutionnels, et l'on en trouve un bref compte rendu dans le tableau 4.

◦ Dès lors, la question n'est plus celle du choix entre État et marché ou la sélection de celui des arrangements institutionnels qui serait, dans l'absolu, le plus efficace. Chacun d'entre eux satisfait des objectifs différents et c'est de leur *combinaison* que résultent les performances macroéconomiques d'ensemble. C'est alors la qualité de l'architecture institutionnelle qui détermine très largement la viabilité d'une stratégie de croissance.

Une telle approche est spécialement pertinente en matière de développement, puisque l'interaction entre déterminants politiques, évolution économique et facteurs culturels est fréquemment invoquée pour expliquer tant les succès que les échecs (*Revue économique du développement* [2000 ; 2001]). L'approche du développement s'en trouve renouvelée et il n'est pas interdit de penser que cette (re)découverte de l'importance des institutions et des organisations marque plus qu'une inflexion dans les recherches des économistes.

Le politique au cœur du développement

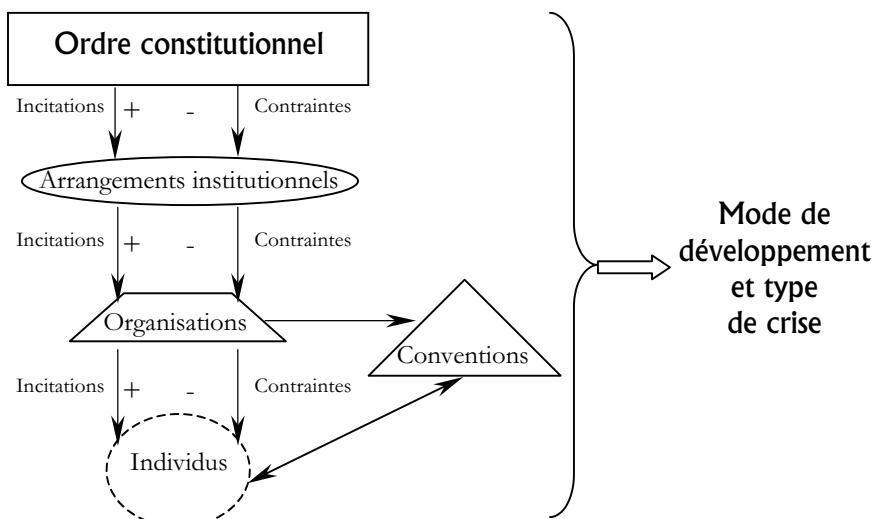
Cette vision n'est pas sans conséquences sur les relations entre sphère économique et domaine politique. Traditionnellement, l'économiste analyse les conditions du développement, sans mention explicite aux processus politiques. De son côté, le politologue se concentre sur la formation des politiques en général, sans faire intervenir les facteurs économiques. L'un et l'autre supposent de fait une indépendance des deux sphères. L'intérêt récemment porté aux phénomènes de corruption par les organisations internationales témoigne d'une

prise de conscience de certaines interdépendances : si une large fraction du surplus est accaparée par la corruption et dépensée improprement, les chances d'un développement endogène en sont réduites d'autant.

En fait, l'approche théorique elle-même confirme cette étroite interdépendance susceptible d'apparaître à plusieurs niveaux.

° Les travaux historiques sur la formation des marchés (Braudel [1979]), comme les travaux de sciences politiques portant sur la politique de la concurrence aux États-Unis (Fligstein [1999]) font clairement ressortir le rôle essentiel des pouvoirs publics et de l'État dans l'émergence de marchés en bonne et due forme, c'est-à-dire dotés d'une certaine viabilité. Reconnaissance et définition précise des droits de propriété associés à chaque bien et actif, évaluation commune de la qualité, unité de compte et moyens de paiement, juridiction commerciale permettant de régler les différends, autant de conditions du marché qui ne peuvent être remplies que par une autorité extérieure aux offreurs et aux demandeurs. En matière de développement, dans certains pays réputés en retard, l'État a été l'instituteur du marché. D'une part, il en garantit l'existence ; d'autre part, il diffuse la pédagogie des comportements nécessaires à un fonctionnement efficace de ces marchés. En un sens, il est une analyse de l'État pour laquelle *État et marché sont complémentaires*, ce que reconnaît la classification adoptée par les tableaux 2 et 3.

Figure 6. *Le politique contribue à façonner la dynamique économique*



Source : Librement inspiré de Douglas North [1990] et Charles Sabel [1997].

° Mais il est une approche beaucoup plus générale des *systèmes économiques*, qui met au cœur de l'analyse le rôle de l'État. Alors que les théories économiques issues de la théorie walrasienne insistent sur le jeu entre préférences et

potentialités technologiques, sous la seule médiation d'une économie de marché généralisée, les recherches contemporaines reconnaissent le rôle des différents arrangements institutionnels dans la formation des prix, la répartition du revenu et même la dynamique de l'innovation (Amable, Barré, Boyer [1997]). Dans le prolongement de l'analyse précédente, l'*ordre constitutionnel* définit le cadre des contraintes et des incitations à partir duquel peuvent se déployer les divers *arrangements institutionnels*. À leur tour, les *organisations* tant publiques que privées (les firmes) ne sont viables que pour autant qu'elles s'inscrivent dans les contraintes et incitations que véhiculent ces arrangements institutionnels. Interviennent de plus des *conventions*, qui naissent de l'interaction spontanée et répétée des agents entre eux ; elles jouent un rôle souvent important dans la socialisation des agents et la viabilité des organisations. Ainsi, les contraintes de rareté n'apparaissent plus directement puisqu'elles sont en quelque sorte médiatisées par la myriade de ces arrangements institutionnels codifiant la relation entre organisation et individus (fig. 6).

◦ C'est l'intérêt des nouvelles théories institutionnalistes (Aoki [2001]) d'avoir souligné que, dans ces conditions, ni les arrangements institutionnels, ni les organisations, ne sont plus sélectionnés par l'évolution en fonction de leur efficacité proprement économique. D'une part, le rôle fondamental des arrangements institutionnels est de définir la position des acteurs, de réduire l'incertitude propre aux comportements stratégiques et de canaliser les comportements, ce qui est une contribution majeure à la viabilité d'un système économique (North [1990]). D'autre part, une forte *dépendance par rapport au chemin et au passé* caractérise ces arrangements, qui, sous certains aspects, sont gouvernés par des mécanismes fonctionnellement équivalant à ceux qui régissent l'évolution des normes et des techniques à rendements croissants (Arthur [1994] ; Boyer, Orléan [1992]). Ces mécanismes se combinent pour induire la persistance d'une notable diversité des institutions économiques, même pour les pays développés, à l'époque de la globalisation financière (Boyer, Souyri [2001]). Il n'est de meilleur exemple de la persistance d'architectures institutionnelles différentes que la trajectoire japonaise tout au long des années 1990 (Boyer, Yamada [2000]).

Il est alors possible d'interpréter tant les succès que les échecs en matière de développement.

◦ Pour certains pays et à certaines époques (souvent après des guerres ou des troubles politiques majeurs), l'architecture institutionnelle qui dérive des compromis politiques livre une dynamique des organisations et des acteurs économiques qui débouche sur un *processus continu* de création de richesses et de transformations sociales. Qu'on se souvienne des conséquences de la seconde guerre mondiale pour les pays européens et le Japon, qui parvinrent à rattraper une large partie de l'avance technologique américaine (Boyer [1999c]). Il en est de même pour certains pays du Sud-Est asiatique : la différence de trajectoire économique entre des pays tels que Taïwan et la Corée d'une part, les Philippines de l'autre, suggère la prépondérance des facteurs politiques, et pas seulement culturels et religieux, dans la dynamique du développement.

° En effet, pour d'autres pays, victimes de l'héritage d'une articulation à l'économie mondiale fondée sur l'exportation de matières premières ou/et de fortes inégalités héritées de la période coloniale, l'ordre politique favorise, au contraire, le partage des rentes et non pas la création de la richesse. C'est en ce sens que certains théoriciens ont pu parler de « développement du sous-développement », image qui n'est pas exagérée lorsqu'on considère l'évolution très défavorable de la plupart des pays africains au cours des deux dernières décennies (Bourguignon et Atkinson [2000]).

Plus généralement, les conséquences politiques de la crise financière des pays du Sud-Est asiatique (Contamin, Lacu [1998]) ont remis au premier plan la question des relations entre *le politique et l'économique* (Boyer [1999b]). D'un côté, il est de plus en plus reconnu qu'un État, gardien de l'intérêt général et doté de moyens suffisants, constitue une condition nécessaire à l'établissement d'une stratégie de développement. L'exemple de la Russie vient rappeler, à point nommé, combien la décomposition de l'ancien État soviétique hypothèque le passage à une économie de marché, puisque manquent la stabilité monétaire, une définition et garantie effective des droits de propriété, un système de paiement couvrant l'ensemble du territoire, une capacité à collecter des impôts pour assurer les dépenses d'intérêt collectif, etc. Les exemples de la Chine ou de la Pologne montrent combien l'existence d'un État et d'un gouvernement est essentielle à la transition vers le marché et la modernisation économique, technologique et sociale. Mais d'un autre côté, sans des organisations privées et des institutions assurant une certaine prévisibilité de l'évolution économique et un certain dynamisme de la création de richesses, il est difficile à l'État de jouer son rôle, faute de pouvoir prélever les ressources nécessaires à son fonctionnement (Théret [1992]). En d'autres termes, politique et économique doivent évoluer de concert, car le succès des stratégies de croissance dépend de cette synchronisation, certes imparfaite mais absolument essentielle à *long terme*.

CONCLUSION : AU CŒUR DES RECHERCHES INSTITUTIONNALISTES, L'ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT

De ce panorama des théories et des stratégies du développement il est possible de tirer une conclusion majeure en réponse à la question centrale posée en introduction.

Oui, l'économie du développement est devenue *systémique et institutionnaliste*, car elle a bénéficié des enseignements de l'histoire, des avancées de la théorie et est parvenue à une élaboration conceptuelle propre.

En effet, analyse comparative du développement et théorie économique moderne constituent de bons antidotes à l'encontre des dogmatismes et des idéologies qui opposent les conceptions interventionnistes à la vision libérale. Il ressort qu'*aucune stratégie pure*, c'est-à-dire fondée soit sur le « tout État », soit sur le « tout marché », n'a réussi, et la théorie confirme les limites inhérentes à un régime économique fondé sur un seul de ces deux mécanismes de coordination.

Une première solution consiste dès lors à *compenser les failles du marché* par des interventions publiques adéquates et, vice versa, à *dépasser les limites de l'État* grâce à des processus mimant la concurrence du marché, dans le cas où cela s'avère possible.

Pour leur part, les crises observées tout au long des années 1990 renforcent ce diagnostic. Si, dans les années 1980, on pouvait attribuer certains cas de sous-développement à un *excès de dirigisme*, la crise financière des années 1997-1998 a montré que l'*extension du marché à la finance* et aux produits financiers dérivés pouvait aussi conduire à une déstabilisation des modes de développement les plus dynamiques, comme l'étaient ceux des pays du Sud-Est asiatique. Un *excès de marché* peut nuire au développement. L'éclatement, en 1998, du « consensus de Washington » qui gouvernait la conception des organisations internationales en matière de développement témoigne de cette prise de conscience. Responsables politiques et experts sont à la recherche d'une nouvelle doctrine au sens noble de ce terme. La plupart reconnaissent la nécessité d'une nouvelle architecture institutionnelle ou tout au moins de règles du jeu en matière de finance internationale.

Tableau 5. Une conception du développement fondé sur l'innovation institutionnelle

La crise du consensus de Washington	État et marché : une complémentarité au sein d'arrangements institutionnels variés
<p>1. Instabilité ou crises politiques</p> <p>2. Chômage/croissance des inégalités, conséquence des ajustements de marché</p> <p>3. Fragilité des institutions financières et sociales et faiblesse de certains acteurs</p> <p>4. Sous investissement dans les infrastructures collectives</p> <p>5. Forte dépendance par rapport à l'environnement international</p> <p>6. Déstabilisation des régimes de croissance par les mouvements de capitaux</p>	 <p>1. Re-légitimation de l'État: promoteur de la croissance et de la justice</p> <p>2. Au marché la coordination des décisions au jour le jour, à l'État les décisions stratégiques</p> <p>3. Favoriser la densité des arrangements institutionnels et la capacité d'organisation des acteurs</p> <p>4. Le secteur public assure la cohésion sociale et les infrastructures collectives</p> <p>5. Maintien d'un équilibre entre besoins domestiques et compétitivité extérieure</p> <p>6. Ouverture internationale différenciée en fonction des objectifs nationaux et des domaines</p>

Fin des années 1990

Le début du XXI^e siècle

Telle est la seconde voie ouverte en vue de *dépasser le dilemme État/marché* (tableau 5). D'une part, on le sait aujourd'hui, le succès du développement tient à la complémentarité de ces deux logiques et non pas à l'affirmation de l'une d'entre elles. Faut-il le rappeler, le marché est une construction sociale dont l'émergence et la viabilité supposent un riche ensemble de règles juridiques, de codes et d'autorités chargées de son bon fonctionnement D'autre part, les re-

cherches institutionnalistes contemporaines soulignent que des arrangements institutionnels *intermédiaires entre l'État et le marché*, tels les associations, les communautés, les partenariats,... peuvent jouer un rôle déterminant dans la conciliation des impératifs d'efficacité dynamique, c'est-à-dire une croissance de la productivité et du niveau de vie, et ceux de justice sociale, en l'occurrence une répartition pas trop inégalitaire des dividendes de la croissance.

En conséquence, il devient illusoire de rechercher le facteur unique qui bloquerait le développement : une approche en termes d'interdépendance, d'externalité, de complémentarité, s'impose. Force est de reconnaître le caractère systémique et évolutif du développement.

Ainsi l'économie du développement est-elle devenue le terrain d'élection des recherches sur les fondements institutionnels des économies, de l'exploration des conditions d'apparition d'une dépendance par rapport au chemin et par conséquent des analyses sur la persistance d'une grande diversité des configurations institutionnelles, donc des modes de régulation. Ce programme de recherche s'applique aussi à l'analyse des économies de vieille industrialisation. Pourra-t-on longtemps reconnaître pour les économies en développement une variété des trajectoires que l'on récuse pour les autres, sous prétexte, par exemple, que les TIC imposeraient une « one best way » en matière d'organisation sociale et financière ?

N'est-il pas préférable de rechercher des *architectures institutionnelles* qui soient *adéquates à chacun des pays* compte tenu de la spécialisation héritée du passé, la conception générale du lien social et les choix politiques en matière de stratégie d'insertion internationale. Synchroniser la sophistication des institutions et des organisations et l'approfondissement de la division du travail, tel est sans doute le secret du succès. Cet enseignement est *a priori* universel puisqu'il s'applique aussi bien aux économies avancées qu'aux pays en voie de développement.

Répéter à l'envi l'opposition canonique entre État et marché ou innover en élaborant des théories plus respectueuses de la *diversité* des situations locales comme des enseignements de *l'histoire longue*, voilà l'un des enjeux pour les stratégies de développement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABOITES J. (1986), « Régime d'accumulation, rapport salarial et crises au Mexique (1940-1982) », ronéotypé, CEPREMAP, mai.
- ABOITÈS J., MIOTTI L. E., QUENAN C. (1995), « Les approches régulationnistes et l'accumulation en Amérique latine », dans BOYER R., SAILLARD Y. (dir.), *Théorie de la régulation : état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 467-475.
- ABRAMOWITZ M. (1979), « Rapid Growth Potential and its Realization : the Experience of Capitalist Economies in the Postwar Period », dans Malinvaud E. (dir.), *Economic Growth and Resources, the Major Issues*, Londres, Macmillan.
- ABRAMOWITZ M. (1986), « Catching-up, Forging Ahead, and Falling Behind », *Journal of Economic History*, 46 (2), juin, p. 385-406.

- ADELMAN I. (2001a), « Cinquante ans de développement économique : les principales leçons », *Revue d'économie du développement*, 9 (1-2), numéro spécial, p. 65-113.
- ADELMAN I. (2001b), « Fallacies in Development Theory and their Implications for Policy », dans MEIER G.M., Stiglitz J.E. (eds), *Frontiers of Development Economics*, Oxford, Oxford University Press, p. 103-134.
- AKERLOF G. (1984), *Economic Theorist's Book of Tales*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press.
- AMABLE B., BARRÉ R., BOYER R. (1997), *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, Paris, OST/Economica.
- AOKI M. (2001), « Towards a Comparative Institutional Analysis », *Mimeo*, Stanford University, juillet 2000 (à paraître, MIT Press).
- AOKI M., OKUNO-FUJIWARA M. (1998), « Beyond the East Asian Miracle : Introducing the Market-Enhancing View », dans AOKI M., KIM H.K., OKUNO-FUJIWARA M. (eds), *The Role of Government in East Asian Economic Development*, Oxford, Clarendon Paperbacks Press.
- ARROW K. (1974), *The Limits of Organization*, New York, Allen and Unwin. Trad. française, Paris, PUF [1976].
- ARTHUR B. (1994), *Increasing Returns and Path Dependence in the Economy*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.
- AXELROD R. (1984), *The Evolution of Cooperation*, Library of Congress Cataloging (publié aux États-Unis).
- BAIROCH P. (1995), « The Main Trends in National Economic Disparities since the Industrial Revolution », dans VAN-ARK B. (ed.), *Economic Growth in the Long Run*, Cheltenham, Elgar, p. 299-313.
- BALASSA B. (1989), « Exports, Policy Choices and Economic Growth in Developing Countries after the 1973 Oil Shock », dans BALASSA (ed.), *Comparative Advantage, Trade Policy and Economic Development*, New York, Columbia University Press.
- BANQUE MONDIALE, CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE (1999), « Gouvernance, équité et marchés mondiaux », Conférence européenne de la Banque mondiale sur l'Économie du développement, Paris, 21 juin.
- BARDHAN P. (1989a), « Alternative Approaches to the Theory of Institutions in Economic Development », dans BARDHAN P. (ed.), *The Economic Theory of Agrarian Institutions*, New York, Oxford University Press, p. 3-17.
- BARDHAN P. (1989b), « A Note on Interlinked Rural Economic Arrangements », dans BARDHAN P. (ed.), *The Economic Theory of Agrarian Institutions*, New York, Oxford University Press, p. 233-242.
- BARDHAN P. (2000), « Economics of Development and the Development of Economics », dans BARDHAN P. et UDRY CH. (eds), *Readings in Development Economics*, Cambridge (Mass.), MIT Press, p. 1-18.
- BARRO R.J. (1996), « Democracy and Economic Growth », *Journal of Economic Growth*, p. 1-27.
- BHAGWATI J. (1985), *Essays on Development Economics*, vol. 1, Cambridge (Mass.), The MIT Press.
- BHAGWATI J. (1993), « The Case for Free-Trade », *Scientific American*, novembre.
- BOURGUIGNON F., ATKINSON T. (2000), « Pauvreté et inclusion dans une perspective mondiale », *Revue d'économie du développement*, 8, p. 13-32.

BOYER R. (1994), « Do Labour Institutions Matter for Economic Development ? A « Régulation » Approach for the OECD and Latin America with an Extension to Asia », dans RODGERS G. (ed.), *Workers, Institutions and Economic Growth in Asia*, Genève, ILO/ILLS, p. 25-112.

BOYER R. (1997), « The Variety of Unequal Performance of Really Existing Markets : Farewell to Doctor Pangloss ? », dans HOLLINGSWORTH J.-R., BOYER R. (eds), *Contemporary Capitalism : The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 55-93.

BOYER R. (1999a), « Deux enjeux pour le XXI^e siècle : discipliner la finance et organiser l'internationalisation », *Techniques financières et développement*, 53-54, décembre 1998-mars 1999, « Épargne sans frontière », p. 8-19.

BOYER R. (1999b), « Le politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes », *L'Année de la régulation 1999*, 3, p. 13-75.

BOYER R. (1999c), « Une lecture régulationniste de la croissance et des crises », dans COMBEMALE P., PIRIOU J.-P. (dir.), *Nouveau manuel sciences économiques et sociales*, Paris, La Découverte, p. 290-304.

BOYER R. (2001), « Les économistes face aux innovations qui font époque », *Revue économique*, 52 (5) (à paraître).

BOYER R., ORLÉAN A. (1992), « How do Conventions Evolve ? » *Journal of Evolutionary Economics*, 2, p. 165-177.

BOYER R., SOUYRI P. F. (dir.) (2001), *Mondialisation et régulations*, Paris, La Découverte.

BOYER R., YAMADA T. (dir.), *Japanese Capitalism in Crisis*, Londres, Routledge.

BRADFORD DE LONG J., L.H. SUMMERS (1991), « Equipment Investment and Economic Growth », *The Quarterly Journal of Economics*, mai, p. 445-502.

BRAUDEL F. (1979), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV-XVIII^e siècles*, 3 tomes, Paris, Armand Colin.

BUCHANAN J.-M. (1979), *What Should Economics Do ?*, Indianapolis, Liberty Press.

CHAKRAVORTY U., ROUMASSET J., TSE T. (1997), « Endogenous Substitution among Energy Resources and Global Warming », *Journal of Political Economy*, 105, p. 1201-1234.

COASE R. H. (1937), « The Nature of the Firm », *Economica*, novembre. Trad. française, « La nature de la firme », *Revue française d'économie*, 2 (1), hiver 1987, p. 386-405.

COLLIER P., DOLLAR D., STERN N. (2001), « Cinquante ans de développement économique : bilan et expériences », *Revue d'économie du développement*, 9 (1-2), numéro spécial, p. 23-64.

COMMONS J. R. (1934), *Institutional Economics*, Madison, University of Wisconsin Press, nouvelle édition (1990), *Institutional Economics : Its Place in Political Economy*, vol. 1, New Brunswick (N. J.).

CONTAMIN R., LACU C. (1998), « Origines et dynamiques de la crise asiatique », *L'Année de la régulation 1998*, 2, p. 11-63.

CRAFTS N. (2001), « Historical Perspectives on Development », dans MEIER G.M. et STIGLITZ J.E. (eds), *Frontiers of Development Economics*, Oxford, Oxford University Press, p. 301-334.

DEMSETZ H. (1967), « Toward a Theory of Property Rights », *American Economic Review, Papers and Proceedings*, 57, mai, p. 347-359.

DEMSETZ H. (1982), *Economic, Legal, and Political Dimensions of Competition*, Amsterdam, North Holland.

- DOMAR E. (1957), *Essays in the Theory of Economic Growth*, New York, Oxford University Press.
- EMMERIJ L. (1997a), « Development Thinking and Practice », dans EMMERIJ L. (ed.), *Economic and Social Development into the XXI Century*, Washington DC, Inter American Development Bank-John Hopkins University Press, p. 3-38.
- EMMERIJ L. (ed.) (1997b), *Economic and Social Development into the XXI Century*, Washington DC, Inter American Development Bank-John Hopkins University Press.
- EVANS P. (1996), *State Society Synergy : Government and Social Capital*, Berkely, University of California Press.
- FLIGSTEIN N. (1999), « Ruling Markets : A Political-Cultural Approach to Market Institutions », *Mimeo*, Department of Sociology, Berkeley, University of California, juin.
- FUKUYAMA F. (1996), « Trust », *The Social Virtues and the Creation of Prosperity*, New York, Simon and Schuster.
- GODARD O., GOUYON P., HENRY C., LAGADEC P. (2000), « Le principe de précaution : différents cas de figures et différents points de vue », *Revue d'économie du développement*, 8 (1-2), numéro spécial, p. 175-186.
- GRANOVETTER M. (1978), « Threshold Models of Collective Behavior », *American Journal of Sociology*, 83 (6), p. 1420-1443.
- HAGEN E.E. (1982), *On the Theory of Social Change*, Homewood (Ill.), Dorsey Press.
- HAYEK F. (von) (1973), *Law, Legislation and Liberty*, vol. I, Londres, Routledge & Kegan Paul (vol. II, 1976 ; vol. III, 1979).
- HELD D. (1987), *Models of Democracy*, Stanford, Stanford University Press.
- HOFF K., STIGLITZ J. (2001), « Modern Economic Theory and Development », dans MEIER G.M. et STIGLITZ J.E. (eds), *Frontiers of Development Economics*, Oxford, Oxford University Press, p. 289-459.
- HOLLINGSWORTH R., BOYER R. (eds) (1997), *Contemporary Capitalism : The Embeddedness of Institutions*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press
- INGRAO B., ISRAEL G. (1990), *The Invisible Hand : Economic Equilibrium in the History of Science*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK (1995), *Overcoming Volatility. Economic and Social Progress in Latin America 1995 Report*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK (1996), *Making Social Services Work. Economic and Social Progress in Latin America 1996 Report*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- KRUEGER A.O. (1974), « The Political Economy of the Rent-Seeking Society », *American Economic Review*, 64 (3), juin, p. 291-303.
- KRUEGER A.O. (1979), *The Developmental Role of the Foreign Sector and Aid*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- LAU L.J. (1996), « The Sources of Long-Term Economic Growth : Observations from the Experience of Developed and Developing Countries », dans LANDAU R., TAYLOR T., WRIGHT G. (eds), *The Mosaic of Economic Growth*, Stanford (Cal.), Stanford University Press, p. 63-91.
- LEIBENSTEIN H. A. (1957), *Economic Backwardness and Economic Growth*, New York, Wiley.
- LEIJONHUFVUD A. (1973), « Life Among the Econ », *Western Economic Journal*, 11 (3), septembre, p. 327-337.
- LEIJONHUFVUD A. (1981), *Information and Coordination : Essays in Macroeconomic Theory*, New York, Oxford University Press.

- LEWIS D. K. (1969), *Convention : A Philosophical Study*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- LORDON F. (1997), « Endogenous Structural Change and Crisis in a Multiple Time-Scales Growth Model », *Journal of Evolutionary Economics*, 7 (1), p. 1-21.
- LUCAS R. (1983), *Studies in Business Cycle Theory*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.
- LUCAS R. (1988), « On the Mechanisms of Economic Development », *Journal of Monetary Economics*, 72, juillet, p. 3-42.
- LUCAS R. (1993), « Making a Miracle », *Econometrica*, 61 (2), p. 251-272.
- MARQUES-PEREIRA J., THÉRET B. (2001), « Régimes politiques, médiations sociales de la régulation et dynamiques macroéconomiques », *L'Année de la régulation*, 5, (ce numéro).
- MAURO P. (1995), « Corruption and Growth », *Quarterly Journal of Economics*, 110 (3), août, p. 681-712.
- MEADOWS D.H., MEADOWS D.L., RANDERS J., BEHRENS W.W. III (1972), *Limits to Growth*, New York, Universe Books.
- MEIER G.M. (ed.) (1987), *Pioneers in Development*, Oxford, Oxford University Press – World Bank.
- MEIER G.M. (2001), « The Old Generation of Development Economists and the New », dans MEIER G.M. et STIGLITZ J.E. (eds), *Frontiers of Development Economics*, Oxford, Oxford University Press, p. 13-50.
- MURPHY K.M., SHLEIFER A., VISHNY R.W. (2000), « Industrialization and the Big Push », dans BARDHAN P. et UDRY Ch. (eds), *Readings in Development Economics*, vol. 1, Cambridge (Mass.), MIT Press, p. 171-196.
- NELSON R., WINTER S. (1982), *An Evolutionary Theory of Economic Change*, Harvard, The Belknap Press of Harvard University Press.
- NORTH D. C. (1981), *Structure and Change in Economic History*, New York, Norton.
- NORTH D. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge et New York, Cambridge University Press.
- ODAKA K. et TERANISHI J. (eds) (1998), *Markets and Government : In Search of Better Coordination*, Tokyo, Maruzen.
- OMINAMI C. (1986), *Le Tiers Monde dans la crise. Essai sur la transformation récente des rapports Nord-Sud*, Paris, La Découverte.
- ORLÉAN A. (2000), *Le pouvoir de la finance*, Paris, Odile Jacob.
- PIEPER U., TAYLOR L. (1998), « The Revival of the Liberal Creed : the IMF, the World Bank, and Inequality in a Globalized Economy », dans BAKER D., EPSTEIN G. et POLLIN R. (eds), *Globalization and Progressive Economic Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 37-66.
- POLANYI K. (1983), *La grande transformation*, Paris, Gallimard. Trad. de l'édition anglaise *The Great Transformation* [1946].
- PREBISCH R. (1950), *The Economic Development of Latin-America and its Principal Problems*, New York, United Nations, Economic Commission for Latin America.
- PREBISCH R. (1971), *Change and Development : Latin America's Great Task, Report to the Inter-American Development Bank*, New York, Praeger.
- PREOBRAZHENSKI E. (1924), *The New Economics*, Oxford, Clarendon Press (1965).
- PUTNAM R.D. (1993), *Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton (NY), Princeton University Press.
- RANIS G. (1997), « Successes and Failures of Development Experience since the 1980s », dans EMMERIJ L. (ed.), *Economic and Social Development into the XXIst Century*,

Washington DC, Inter American Development Bank-John Hopkins University Press, p. 81-98.

- RAWLS J. (1971), *Théorie de la justice*, Paris, Seuil (1987).
- REVUE D'ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT (2000), *Gouvernance, équité et marchés mondiaux*, sélection des Actes, Conférence ABCDE-Europe, Paris, 21 au 23 juin 1998 (1-2), numéro spécial, Paris, PUF.
- REVUE D'ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT (2001), *Penser le développement au tournant du millénaire*, Conférence ABCDE-Europe, Paris, 26 au 28 juin 2000, 9 (1-2), numéro spécial, Paris, PUF.
- ROMER P. (1990), « Endogenous technological change », *Journal of Political Economy*, 98 (5) pt. 2, S71-102.
- ROSE-ACKERMAN S. (2000), « Corruption bureaucratique et responsabilité politique », *Revue d'économie du développement*, 8 (1-2), numéro spécial, p. 145-150.
- ROSENSTEIN-RODAN P.N. (1943), « Problems of Industrialization of Eastern and South-Eastern Europe », *Economic Journal*, 53, p. 202-211.
- ROSTOW W.W. (1960), *The Stages of Economic Growth : A Non-Communist Manifesto*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press.
- SABEL C. (1997), « Constitutional Orders : Trust Building and Response to Change », dans HOLLINGSWORTH J. R. et BOYER R. (eds), *Contemporary Capitalism*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press, p. 154-188.
- SAPIR J. (1989), *Les fluctuations économiques en URSS, 1941-1985*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- SAPIR J. (1996), *Le chaos russe*, Coll. « Cahiers Libres », série « Essais », Paris, La Découverte.
- SCHULTZ Th. W. (1964), *Transforming Traditional Agriculture*, New Haven (Conn.), Yale University Press.
- SCHULTZ T. W. (1980), « Nobel Lecture : The Economics of Being Poor », *Journal of Political Economy*, 88 (4), p. 639-651.
- SEN A. (1988), « The Concept of Development », dans CHENERY H. et SRINIVASAN T.N. (eds), *Handbook of development Economics*, vol. I, Genève, Elsevier Science Publishers B.V., p. 10-26.
- SEN A. (1997), « Development Thinking at the Beginning of the XXI Century », dans EMMERIJ L. (ed.), *Economic and social Development into the XXI Century*, Washington DC, Inter American Development Bank-John Hopkins University Press, p. 531-551.
- SEN A. (2000), *Development as Freedom*, New York, Anchor Books.
- SHILLER R. J. (2000), *Irrational Exuberance*, Princeton, Princeton University Press.
- SHONFIELD A. (1965), *Modern Capitalism, the Changing Balance of Public and Private Power*, Oxford, Oxford University Press. Trad. Française, *Le capitalisme d'aujourd'hui, L'État et l'entreprise*, Paris, Gallimard 1967.
- SIMON H. (1982), *Models of Bounded Rationality, Behavioral Economics and Business Organization*, 2^e éd. 1983, Cambridge (Mass.), The MIT Press.
- SOLOW R.M. (1956), « A Contribution to the Theory of Economic Growth », *Quarterly Journal of Economics*, 70, p. 65-94, et dans SEN A. (ed.), *Growth Economics*, Harmondsworth, Penguin Books (1970), p. 161-192.
- SOLOW R.M. (1957), « Technical Change and the Aggregate Production Function », *Review of Economics and Statistics*, 39, p. 312-320.
- STREECK W. (1997), « Beneficial Constraints : on the Economic Limits of Rational Voluntarism », dans HOLLINGSWORTH R. et BOYER R. (eds), *Contemporary Capitalism : The Embeddedness of Institutions*, New York, Cambridge University Press, p. 1978-219.

STIGLITZ J. (1987), « Dependence of Quality on Price », *Journal of Economic Literature*, 25, mars, p. 1-48.

STIGLITZ J. E. (1988), « Economic Organization, Information, and Development », dans CHENERY H. et SRINIVASAN T.N. (eds), *Handbook of Development Economics*, vol. I, Genève, Elsevier Science Publishers B.V., p. 94-160.

STIGLITZ J. E. (1994), *Whiter Socialism ? Wicksell : Lectures*, Cambridge et Londres, MIT Press.

STIGLITZ J. E. (1998), « More Instruments and Broader Goals : Moving Towards the Post-Washington Consensus », World Bank, *Mimeo*, janvier.

THÉRET B. (1992), *Régimes économiques de l'ordre politique*, Paris, PUF.

THÉRET B. (1999), « Vers un socialisme civil ? L'épreuve de la contrainte démocratique de différenciation de la société », dans CHAVANCE B., MAGNIN E., MOTAMED-NEJAD R., SAPIR J. (dir.), *Capitalisme et socialisme en perspective*, Paris, La Découverte, p. 43-78.

TOBIN J. (1978), « A Proposal for International Monetary Reform », *Eastern Economic Journal*, 4, p. 153-159.

WHITE H.C. (1981), « Where Do Market Come from ? », *American Journal of Sociology*, 87 (3), p. 517-547.

WILLIAMSON J. (1997), « The Washington Consensus Revisited », dans EMMERIJ L. (ed.), *Economic and social Development into the XXI Century*, Washington DC., Inter American Development Bank-John Hopkins University Press, p. 41-61.

WILLIAMSON O. (1985), *The Economic Institutions of Capitalism*, New York, The Free Press.

WOLF Ch. J.-R. (1990), *Markets or Governments, Choosing between Imperfect and Alternatives*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.

WORLD BANK (1993), *The East Asian Miracle : Economic Growth and Public Policy*, Washington DC, World Bank.

WORLD BANK (1996), *From Plan to Market*, Washington DC, World Bank.

WORLD BANK (1997), *State and Development*, Washington DC, World Bank.

WORLD BANK (1998), *Knowledge for Development*, *World Development reports*, Oxford, Oxford University Press.

WORLD BANK (2001), *World Development Report*, New York, Oxford University Press.